

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. IX.

MONTREAL, SEPTEMBRE 1890.

N° 5.

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Erection et délimitation de municipalités scolaires—Nominations diverses, etc.—Congrès des inspecteurs d'écoles.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: Des qualités de l'enseignement—De la mémoire—Lecture expliquée—Exercices de mémoire et de récitation—Dictées d'orthographe usuelle—Difficultés orthographiques—Phrases à corriger, Corrections—Etymologies—Exercices de calcul.—LECTURE POUR TOUS: La province de Québec—La cour du roi Pétaud—Conseils à mettre en pratique—Variétés—Pensées diverses.—BIBLIOGRAPHIE: *Nouvel abrégé de géographie physique, politique, etc.*—CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 31 juillet dernier (1890), d'ériger la paroisse de Sainte-Victoire d'Arthabaska, sous le nom de la municipalité de la paroisse de Sainte-Victoire, dans le comté d'Arthabaska, avec les mêmes limites que celles décrites dans le dit statut, le tout pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 31 juillet dernier (1890), d'ériger en municipalité scolaire la ville de Victoriaville, dans le comté d'Arthabaska, avec les limites qui lui sont assignées dans la statue sanctionnée le deux d'avril courant, intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Victoriaville, et érigeant la municipalité de la paroisse de Sainte-Victoire d'Arthabaska," et ce, sous le nom de la municipalité de la ville de Victoriaville, dans le comté d'Arthabaska.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 31 juillet dernier (1890), de détacher de la municipalité scolaire du "Bas du bord de l'eau de Saint-Martin," dans le comté de Laval, les lots suivants du cadastre de la paroisse de Saint-Martin, savoir: Nos 279, 290, 291 et 295, et les annexer à la municipalité scolaire de "Pont Viau," dans le même comté.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Demande d'érection d'une municipalité scolaire.

Eriger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Saint-Séverin," la nouvelle paroisse de "Saint-Séverin," dans le comté de Champlain, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du onze d'avril dernier (1890).

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en date du 8 août dernier (1890), de faire les nominations suivantes, savoir:

Commissaires d'écoles.

Comté de Napierville, Saint-Rémi.— M. Rémi Poupard, en remplacement de M. P. A. Ogleman.
Comté d'Ottawa, Sainte-Valérie de Ponsonby.— M. Jean-Baptiste Proulx, en remplacement de M. Oswald Coursolles.

Comté de Pontiac, Témiscamingue.— M. Charles Morin, en remplacement de M. Moïse Miron.

Syndics d'écoles.

Comté d'Ottawa, Eardley.— Le révérend M. François Philibert Beauchamp, en remplacement de M. Edmond Lamoureux.—

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de faire les nominations sui-

vantes, par un arrêté en date du 12 août (1890), savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté du Lac Saint-Jean, Saint-Méthode. — M. Cyrille Guillemette, en remplacement de M. Joseph Roberge,

Syndics d'écoles.

Comté d'Ottawa, Templeton Est. — M. A. S. McLaurin, en remplacement de lui-même.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en date du 14 août dernier (1890), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Chicoutimi, Bagotville, village. — M. Peter McLean, en remplacement de lui-même.

Chicoutimi, Bagotville, canton. — M. Osiat Simard, en remplacement de lui-même.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Délimitation de municipalités.

Détacher de la municipalité d'Armagh, dans le comté de Bellechasse, le territoire borné comme suit : au nord, par la ligne qui sépare le neuvième du dixième rang de Saint-Cajétan ; à l'est, par la ligne seigneuriale ; au sud, par la même ligne seigneuriale qui sépare Saint-Cajétan de Notre-Dame de Buckland, à l'ouest, par la ligne qui sépare le lot No 962 du lot 963, du onzième rang de Saint-Damien, et le lot 883 du lot 884 du dixième rang de la seigneurie de Saint-Lazare, et l'annexer pour les fins scolaires à "Saint-Damien de Buckland," dans le même comté.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en date du 14 août dernier (1890), de nommer M. François Lafond, en remplacement de lui-même ; M. Damase Piedaluc, en remplacement de M. Elzéar Morin, et M. Alfred Cloutier, en remplacement de John Ryan, commissaires d'écoles, pour la paroisse de Saint-George de Henryville, comté d'Iberville.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en date du 14 août dernier (1890), de nommer M. Octave Lévesque, en remplacement de lui-même, et M. Alphonse Lévesque, en remplacement de M. Jean-Baptiste Gagnon, commissaires d'écoles pour la municipalité de la "Rivière Ouelle," comté de Kamouraska.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en date du 20

août dernier (1890), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Drummond, canton de Grantham. — M. Raphaël Dumaine, en remplacement de lui-même.

Comté de Mégantic, Sacré-Cœur de Marie. — Le Rév. M. L. G. Auclair, prêtre, en remplacement de lui-même.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 août courant (1890), de nommer le Rév. Dr. MacVicar, commissaire d'écoles pour les écoles protestantes de Montréal, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Délimitation de municipalités.

Détacher de la paroisse de "Saint-Damase," dans le comté de Saint-Hyacinthe, les lots suivants du cadastre de la dite paroisse savoir :

Nos 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 340, 341, 342, 343 et 346, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de "Saint-Michel de Rougemont," dans le comté de Rouville.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Délimitation de municipalités.

Détacher de la municipalité de "Saint-Edmond du Lac-au-Saumon," dans le comté de Rimouski, les lots suivants du "township" Lepage, savoir : — Nos 75, 76, 77, 78, et 79, et les lots Nos 48, 47, 46, et 45 du "township" Amqui, puis dans le même "township" d'Amqui, les lots Nos 44, 43, 42, 41 et 40, jusqu'au Ruisseau Sauvage ; et les annexer pour les fins scolaires à la paroisse de "Saint-Benoît Libre," dans le même comté.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 août dernier (1890), d'ériger en municipalité tout le territoire depuis et y compris le lot No 269 jusqu'à et y compris le lot No 310 du cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève, dans le comté de Jacques-Cartier, étant l'arrondissement No 1 de la Côte Saint-Rémi, dite paroisse, sous le nom de "Côte Saint-Rémi de Sainte-Geneviève No 4."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 août dernier (1890), d'ériger en municipalité scolaire la nouvelle paroisse de "Sainte-Marie Salomé," dans le comté de Montcalm, avec les mêmes limites qui lui sont assignées

par la proclamation d'érection, pour les fins civiles, du 27 décembre 1888.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 août dernier (1890), d'ériger la municipalité scolaire de Cartierville, qui comprendra toute cette partie de la paroisse Saint-Laurent renfermant les terres connues et désignées sous les numéros suivants, aux plan officiels et livre de renvoi pour la dite paroisse : les lots Nos 1 et 2, du lot No 4 au lot No 10 inclusivement, du lot No 13 au lot No 18 inclusivement, la partie nord-ouest du lot No 19 appartenant à Hormisdas Lagacé, du lot No 20 au lot No 41 inclusivement, du lot No 44 au lot No 70 inclusivement, les lots Nos 74, 75, 76, 80 et 86, et toute la partie nord-ouest des lots Nos 73, 77, 78 et 82 ; bornée au sud-est par une ligne droite partant de l'angle sud-est du lot No 70, et se terminant au milieu de la limite entre les lots Nos 82 et 83, et bornée comme suit, à savoir : vers le nord-ouest par la rivière des Prairies, vers le nord-est par les terres de la paroisse du Sault-au-Récollet, vers le sud-est par la municipalité scolaire du village Saint-Laurent ci-après décrite, et vers le sud-ouest par la municipalité scolaire du bas de la Côte Saint-Louis.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 20 août dernier (1890), d'ériger la municipalité scolaire de la Côte de Notre-Dame de Vertu, qui comprendra toute cette partie de la paroisse de Saint-Laurent, renfermant les terres connues et désignées sous les numéros suivants, aux plan officiels et livre de renvoi pour la dite paroisse : les lots Nos 182, 183, 189, 190, 191, 192, 194, toute la partie sud-est du lot No 195 jusqu'au trait-carré du lot No 197, les lots Nos 196, 201, 203, toute la partie sud-est des lots Nos 205 et 206, jusqu'au trait-carré du lot No 204, toute la partie sud-est du lot No 210, jusqu'au trait-carré du lot No 214, les lots Nos 211, 212, 213, 217, et 218, le lot No 484, du lot No 486 au lot No 491 inclusivement, du lot No 494 au lot No 500 inclusivement, et des lots Nos 506 et 508, et bornée comme suit, à savoir : vers le nord-ouest par les municipalités scolaires du bas et du haut de la Côte St-Louis ci-après décrites, vers le nord-est par la municipalité scolaire du village St-Laurent ci-après décrite, vers le sud-est par la municipalité scolaire de la Côte de Notre-Dame de Liesse ci-après décrite, et vers le sud-ouest par la municipalité scolaire de la Côte St-François, ci-après décrite.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 août (1890), d'ériger la municipalité scolaire du village Saint-Laurent, qui comprendra toute cette partie de la paroisse Saint-Laurent

renfermant les terres connues et désignées sous les numéros suivants aux plan officiels et livre de renvoi pour la dite paroisse : les lots Nos 3, 11, 12, la partie sud-est du lot No 19, appartenant aux représentants de Louis Cousineau, toute la partie sud-est du lot No 26 en arrière des parties du dit lot appartenant à MM. Cousineau et Pepin respectivement, les lots Nos 221, 222, 225, 226, 230, 231, du lot No 233 au lot No 237 inclusivement, du lot No 239 au lot No 266 inclusivement, les lots Nos 364 et 365, du lot No 367 au lot No 483 inclusivement, et du lot No 574 au lot No 618 inclusivement, et bornée comme suit, à savoir : vers le nord-ouest partie par les municipalités scolaires du bas de la Côte Saint-Louis ci-après décrite et de Cartierville ci-dessus décrite, et partie par les terres de la paroisse du Sault-au-Récollet, vers le nord-est par la municipalité scolaire de la Côte Saint-Laurent ci-dessus décrite, vers le sud-est partie par les terres du village de la Côte des Neiges et partie par les terres de la Côte Saint-Luc, et vers le sud-ouest, par les municipalités scolaires de la Côte de Notre-Dame de Liesse ci-après décrite, et de la Côte Notre-Dame de Vertu ci-dessus décrite.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 août (1890), d'ériger la municipalité scolaire de Côte Saint-François, qui comprendra toute cette partie de la paroisse Saint-Laurent renfermant les terres connues et désignées sous les numéros suivants aux plan officiels et livre de renvoi pour la dite paroisse : du lot No 141 au lot No 181 inclusivement, et les lots Nos 184, 188 et 193, et bornée comme suit, à savoir : vers le nord-ouest partie de la municipalité scolaire du haut de la Côte Saint-Louis ci-après décrite, et partie par les terres de la paroisse de la Pointe-Claire, vers le nord-est par la municipalité scolaire de la Côte de Notre-Dame de Liesse ci-après décrite, et partie par toutes les terres de la dite Côte de Liesse faisant partir de la paroisse de Lachine, et vers le sud-ouest par les terres de la paroisse de la Pointe-Claire.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 août Lerner (1890), d'ériger la municipalité scolaire de la Côte Saint-Laurent, qui comprendra toute cette partie de la paroisse Saint-Laurent, renfermant les terres connues et désignées sous les numéros suivants aux plan officiels et livre de renvoi pour la dite paroisse : du lot No 267 au lot No 366 inclusivement, et du lot No 620 au lot No 2630 inclusivement, et bornée comme suit : vers le nord-ouest partie par la municipalité scolaire du village Saint-Laurent ci-dessus décrite et partie par les terres de la paroisse du Sault-au-Récollet, vers le nord-est par les terres de la dite paroisse du Sault-au-Récollet, vers le sud-est par les terres des village de Saint-Louis du Mile-End, Outremont, et de la Côte des Neiges, et vers le sud-ouest par la dite

municipalité du village Saint-Laurent ci-dessus décrite.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 août dernier (1890), d'ériger la municipalité scolaire du haut de la Côte Saint-Louis, qui comprendra toute cette partie de la paroisse Saint-Laurent, renfermant les terres connues et désignées sous les numéros suivants, aux plan officiel et livre de renvoi pour la dite paroisse: le lot No 102, du lot No 104 au lot No 140 inclusivement, du lot No 185 au lot No 187 inclusivement, toute la partie nord-ouest du lot No 195, jusqu'au trait-carré du lot No 196, les lots Nos 195a, 195b, 195c, 197, 198, 199, 200, 204, 207, toute la partie nord-ouest des lots Nos 205 et 206 jusqu'au trait-carré du lot No 204, et bornée comme suit, à savoir: vers le nord-ouest par la municipalité scolaire du bas de la Côte Saint-Louis ci-après décrite, vers le sud-est par les municipalités scolaires de la Côte de Notre-Dame de Vertu et de la Côte Saint-François ci-dessus décrites, et vers le sud-ouest par les terres de la paroisse de Sainte-Geneviève.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 août dernier (1890), d'ériger la municipalité scolaire de la Côte de Notre-Dame de Liesse, qui comprendra toute cette partie de la paroisse Saint-Laurent, renfermant les terres connues et désignées sous les numéros suivants, aux plan officiel et livre de renvoi pour la dite paroisse: les lots numéros 485, 492, 493, du lot No 501 au lot No 505 inclusivement, le lot No 507 du lot No 509 au lot No 515 inclusivement, du lot No 550 au lot No 573 inclusivement et bornée comme suit, à savoir: vers le nord-ouest par les municipalités scolaires de la Côte de Notre-Dame de Vertu et de la Côte Saint-François ci-dessus décrites, vers le nord-est par la municipalité scolaire du village Saint-Laurent ci-dessus décrite, vers le sud-est par les terres de la Côte Saint-Luc, et vers le sud-ouest par les terres de la Côte Notre-Dame de Liesse faisant partie de la paroisse de Lachine.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 août dernier (1890), d'ériger la municipalité scolaire du bas de la Côte Saint-Louis, qui comprendra toute cette partie de la paroisse Saint-Laurent renfermant les terres connues et désignées sous les numéros suivants, aux plan officiel et livre de renvoi pour la dite paroisse: les lots Nos 42, 43, 71 et 72, les parties sud-est des lots Nos 73, 77, 78 et 82 du lot No 83 au lot No 101, les lots Nos 103, 208, 209, toute la partie nord-ouest du lot No 210 jusqu'au trait-carré des lots Nos 214, 216 et 219, puis les lots Nos 214, 216, 219, 220, 223, 224, 227, 228, 229, et 232,

et bornée comme suit, à savoir: vers le nord-est par la municipalité scolaire de Cartierville ci-dessus décrite, vers le sud-est par la municipalité scolaire du village Saint-Laurent ci-dessus décrite et par la municipalité scolaire de la Côte de Notre-Dame de Vertu ci-dessus décrite, et vers le sud-ouest par la municipalité scolaire du haut de la Côte Saint-Louis, ci-dessus décrite.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du vingt-neuf août dernier (1890), de faire les nominations suivantes:

Commissaires d'écoles.

Comté de Gaspé.—Sainte-Adélaïde de Pabos. MM. Thomas Soucy et James Hayes, en remplacement de MM. Patrick et McKenny et Thomas Jones.

Comté de Jacques-Cartier.—Village Saint-Laurent.—MM. Arthur Goyer, Dr A. Pinet, Henri Deslauriers, Joseph Groulx et Marcellin Cousineau;

Comté de Jacques-Cartier.—Côte Saint-Laurent.—MM. Augustin Crevier, J. B. Lanouette, Maximin Lebeau, Israël Lecompte et J. B. Lebeau;

Comté de Jacques-Cartier.—Côte de Notre-Dame de Vertu.—MM. Eusèbe Saint-Aubin, Nérée Cousineau, Pierre Robitaille, Firmin St-Aubin et Félix Meilleur;

Comté de Jacques-Cartier.—Côte Saint-François.—MM. Adélaré Viau, J. B. Viau, Gervais Lecavalier, Isaïe Quenneville et Marcel Martin;

Comté de Jacques-Cartier.—Cartierville.—MM. Cyrille Lefebvre, F. X. Allaire, J. B. Laurin, Alfred Racine et Stanislas Lapierre;

Comté de Jacques-Cartier.—Bas de la Côte Saint-Louis.—MM. Février Jasmin, Fleur Jasmin, Gervais Cousineau, père; Claude Gravel et Gédéas Jasmin;

Comté de Jacques-Cartier.—Haut de la Côte Saint-Louis.—MM. Thomas Goyer, Narcisse Durbeau, Camille Renaud, Placide Lecavalier, fils de R., et Alphonse Goyer.

Comté de Jacques-Cartier.—Côte de Notre-Dame de Liesse.—MM. Cyrille Noël, Guillaume Décarie, Onésime Prud'homme, Pierre Gariépy et Louis St-Germain.

Comté de Richelieu.—Saint-Pierre de Sorel.—M. Olivier Caplette, en remplacement de M. Pierre Champagne.

Comté de Saguenay.—Pointe-aux-Esquimaux.—M. Pierre Prévereau, fils, en remplacement de M. Mdouard Cyr.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, de faire les nominations suivantes, à la date du 30 août dernier (1890).

Syndic d'écoles.

Comté de Gaspé.—St-Pierre de Malbaie, M.

Michel Réhel en remplacement de M. Abraham Clément.

Commissaire d'écoles.

Comté de Gaspé.—Rivière aux Renards, M. Joseph Philibert en remplacement de M. George Plourde.

PROCES-VERBAUX

des séances du congrès des inspecteurs d'écoles tenu à Québec les 19 et 20 août 1890.

19 août 1890.

SÉANCE DU MATIN.

PRÉSENTS :—L'honorable Gédéon Oimet, surintendant de l'Instruction publique, président; MM. Paul de Cazes et Elson I. Rexford, secrétaires du département de l'Instruction publique; M. Harper, inspecteur des écoles supérieures protestantes; MM. les inspecteurs Beaulieu, Bégin, Belcourt, Bouchard, Brault, Demers, Dupuis, Fontaine, Grondin, Hubbard, Lefebvre, Lévesque, Lippens, Lucier, Lyster, Magrath, McGown, McGregor, O'Brien, Parker Picard Destroismaisons, Prémont, Roy, Ruel, Savard, Stenson, Tanguay, Taylor, Tétraut, Thompson, Tremblay (de Gaspé), Tremblay (de Charlevoix), Vien et J.-N. Miller, secrétaire.

Le Président ouvre la séance à dix heures du matin par quelques remarques au cours desquelles il parle du congrès des inspecteurs d'écoles qui eut lieu en 1873 et de ses conséquences, des réformes opérées dans l'inspection des écoles et de l'importance des fonctions des inspecteurs. Il passe en revue les principaux sujets qui seront soumis à la discussion et il exprime l'espoir que les travaux du congrès actuel auront d'heureux résultats.

Le révérend M. Rexford répète en anglais les remarques de M. le Président, lequel donne ensuite lecture du règlement suivant :

Règlement concernant les congrès des inspecteurs d'écoles.

Le surintendant de l'Instruction publique est président d'office du congrès.

En son absence, le congrès choisit un de ses membres comme président *pro-tempore*.

Les secrétaires du département de l'Instruction publique assistent au congrès et prennent part aux délibérations.

Le secrétaire du congrès est nommé par le surintendant, et doit être un employé du département de l'Instruction publique.

Les notes, essais ou documents produits pendant les séances du congrès sont déposés aux archives du département de l'Instruction publique, et en font partie.

Aucune motion ou proposition ne peut être reçue si elle n'est écrite et secondée.

Chacun des membres du congrès ne pourra parler plus de dix minutes, ni plus d'une fois, sur chaque motion ou proposition soumise au congrès, à moins d'en avoir obtenu la permission du congrès; néanmoins toute question personnelle est dans l'ordre.

Les questions d'ordre sont décidées par le président.

Les votes sont pris par assis et levés; le président, outre son vote ordinaire, a aussi le vote prépondérant, en cas d'égalité des votes.

Les séances ne sont pas publiques, mais les membres de l'honorable Conseil exécutif de la province et les membres du Conseil de l'Instruction publique peuvent y assister et prendre part aux délibérations du congrès.

Une motion d'ajournement est toujours dans l'ordre.

Le surintendant de l'Instruction publique convoque le congrès chaque année ou tous les deux ans.

M. le Président fait ensuite connaître l'ordre du jour qui se lit comme suit :

1. Introduction.—Adresse du Surintendant.
2. Lectures de lettres et de communications.
3. Considérations relatives à l'inspection des écoles :
 - a. Etendue des districts d'inspection,
 - b. Nombre d'écoles et institutions scolaires et leur inspection,
 - c. Traitements et modes de paiements,
 - d. Frais de voyages,
 - e. Résidence des inspecteurs,
 - f. Règlements concernant l'inspection des écoles,
 - g. Statistiques fournies par les inspecteurs d'écoles et les commissions scolaires.
4. Bureaux d'examineurs : — Leur nombre, leur organisation, les programmes d'examens, actuels, l'âge des candidats, etc.
5. Instituteurs et institutrices : — Enseignement professionnel, conférences pédagogiques, traitements.
6. Ecoles : — Des maisons d'écoles, du mobilier et des emplacements ; des causes qui retardent les progrès des élèves et des moyens d'améliorer les écoles en général.
7. Fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire.
8. Modifications à apporter aux lois scolaires.

Lecture de lettres et de communications.

Lecture des lettres de MM. les inspecteurs Béland et Gay exprimant leur regret de ne pouvoir assister au congrès pour cause de maladie, et d'un télégramme de M. Nantel par lequel il annonce qu'il ne pourra être présent à la première séance.

Il est aussi donné lecture des lettres adressées au département de l'Instruction publique et aux inspecteurs par la compagnie du chemin de fer du Lac St-Jean, offrant aux membres de la convention de faire une excursion au lac St-Jean, à prix réduit.

M. le Président communique les notes de MM. les inspecteurs Béland, Lippens, Lefebvre, Lucier, McGregor, Stenson, Tétrault et Tremblay (de Gaspé), puis la question de l'étendue des districts d'inspection est alors mise à l'étude.

MM. Lippens, Fontaine, McGregor, Stenson, Beaulieu, Vien, Demers, Belcourt, McGown, Savard, Bégin, Dupuis, Tremblay (de Charlevoix), Brault et Hubbard, font connaître leurs vues sur ce sujet, et il est finalement résolu, sur proposition de M. Stenson, appuyé par monsieur McGregor ;

“ Que, dans le but de faire connaître aux comités du Conseil de l'Instruction publique l'étendue des divers districts, chacun des inspecteurs devra compter la distance réelle et indispensable parcourue par lui pour faire la visite de ses écoles et transmettre ce renseignement, aussi tôt que possible, au département de l'Instruction publique.”

La séance est ajournée à deux heures de l'après-midi.

—
•SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

PRÉSENTS : — Les mêmes, plus M. l'inspecteur Nantel.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du matin.

M. le Président donne communication du télégramme suivant qu'il vient de recevoir :

“ Montréal, 19 août 1890.

“ Je regrette infiniment de ne pouvoir assister à la convention des inspecteurs.”

teurs d'écoles. Je suis retenu ici par une réunion du Conseil des ministres.

[Signé] J.-E. ROBIDOUX.

Le congrès procède ensuite à la discussion du sujet suivant :

Nombre d'écoles et institutions scolaires, et leur inspection.

M. Lippens propose, secondé par M. Dupuis :

“ Que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique soit respectueusement prié de rescinder le règlement qui défend aux inspecteurs de visiter les écoles, si ce n'est six semaines après la rentrée des élèves. ”

M. Lippens donne les raisons qui doivent engager le comité catholique à permettre aux inspecteurs de commencer la visite de leurs écoles aussitôt que possible après la réouverture des classes, puis cette proposition est adoptée à l'unanimité, après avoir été appuyée par MM. les inspecteurs Vien et Tétreault.

M. Stenson, appuyé par M. Ruel, propose et il est résolu :

“ Que les comités du Conseil de l'Instruction soient priés de faire faire la redistribution des districts d'inspection de manière que chaque inspecteur puisse faire deux visites par année à chaque école de son district. ”

M. Vien donne lecture d'un travail concernant le traitement des inspecteurs d'écoles, leurs frais de voyages, etc. Ce travail est déposé aux archives du département, ainsi que ceux que MM. Lippens et Stenson ont préparés sur ce sujet. Les révérends MM. Rexford et Taylor, MM. Beaulieu, Bégin, Demers, Hubbard, McGown, McGregor, Tremblay (de Charlevoix) discutent aussi le projet de M. Vien, puis il est proposé par M. McGregor, appuyé par le révérend M. E.-M. Taylor, et résolu :

“ Que les traitements actuels des ins-

pecteurs d'écoles soient augmentés annuellement de \$50,00, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la somme de \$1,200,00 par année, et qu'il leur soit accordé, de plus, \$2.50 par jour pour leurs dépenses de voyages lorsqu'ils visiteront deux ou plus de deux écoles ou départements d'école, et \$1.25 par jour, lorsqu'ils ne visiteront qu'une seule école. ”

La question de la *résidence des inspecteurs* dans leurs districts d'inspection est alors mise à l'étude.

Après discussion par le révérend M. Taylor, MM. Thompson, Dupuis, Stenson, Lévesque, Ruel, Lippens et Vien, il est unanimement résolu, sur proposition du révérend M. Taylor, appuyé par M. Hubbard :

“ Que le congrès recommande respectueusement que chaque inspecteur réside dans les limites de son district d'inspection, à moins qu'il ne reçoive du département de l'Instruction publique la permission spéciale de résider ailleurs. ”

La séance est ajournée à sept heures et demie du soir.

SÉANCE DU SOIR.

PRÉSENTS :—Les mêmes, moins M. Paul de Cazes, M. Harper, et MM. Magrath, O'Brien et Vien.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le congrès procède à l'examen des *règlements concernant l'inspection des écoles*. Ces règlements sont discutés article par article et approuvés après quelques remarques de la part des révérends MM. Rexford et Taylor, et de MM. Beaulieu, Dupuis, Roy, Stenson, Demers, Nantel, Hubbard, Lippens, McGregor, Grondin et Belcourt.

Il est proposé par M. Lippens, appuyé par M. Nantel, et résolu ;

“ Que le gouvernement soit prié d'ou-

“ vrir un concours pour la rédaction d'un traité d'agriculture et d'horticulture, destiné spécialement aux écoles élémentaires et aux écoles modèles de la province, approprié aux besoins du pays. ”

Le congrès s'occupe ensuite des *statistiques fournies par les inspecteurs d'écoles et les commissions scolaires*, et M. Hubbard propose, appuyé par le révérend M. Taylor :

“ Que les membres de cette convention prient respectueusement le département de l'Instruction publique de faire préparer, pour l'usage des inspecteurs d'écoles, un registre ou cahier réglé d'une manière spéciale et avec des entêtes imprimés, pour l'enregistrement des notes qu'ils doivent recueillir lors de leurs visites aux écoles et dont ils se serviront pour la préparation de leurs grands tableaux statistiques annuels. ”

A dix heures, M. le Président ajourne la séance au lendemain, à neuf heures du matin.

20 août 1890.

SÉANCE DU MATIN.

PRÉSENTS :—Les mêmes qu'à la séance précédente, plus M. Paul de Cazes, secrétaire du département. M. Harper inspecteur des écoles supérieures protestantes, et MM. Magrath, O'Brien et Vien.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le congrès adopte la proposition que M. Hubbard a présentée à la fin de la séance précédente, puis les révérends MM. Rexford et Taylor, MM. Hubbard, McGregor, McGown, Stenson, Demers, Dupuis, Vien, Nantel, Belcourt, Lippens, Beaulieu, Begin, Fontaine, Grondin, Prémont et Lefebvre parlent sur la question des statistiques et la convention approuve d'une manière générale les blancs de rapports, formules, tableaux, etc., pré-

parés par le département de l'Instruction publique ; mais elle suggère cependant qu'à l'avenir les bulletins d'inspection soient disposées de manière à correspondre aussi exactement que possible avec le grand tableau statistique.

On procède ensuite à la discussion de l'ordre du jour suivant : *Bureaux d'examineurs, leur nombre, leur organisation, les programmes d'examen actuels, l'âge des candidats, etc.*

MM. Tremblay (de Charlevoix), Nantel, Fontaine, Bégin, Ruel, Belcourt et Tétreault discutent cette question, et il est résolu, sur proposition de M. Ruel, appuyé par M. Tétreault :

“ Que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique soit respectueusement prié d'adopter un règlement par lequel l'inspecteur d'écoles sera *ipso facto* membre du bureau d'examineurs qui se trouve dans les limites de son district d'inspection, avec tous les pouvoirs des autres membres. ”

M. Lefebvre ayant lu un travail au sujet de l'âge des aspirants aux brevets de capacité, le congrès déclare que la loi qui fixe à dix-huit ans l'âge des candidats pour l'admission à l'examen devant un bureau d'examineurs doit être maintenue.

Et la séance est ajournée à deux heures de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

PRÉSENTS :—Les mêmes qu'à la séance précédente.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

La discussion se continue sur la question des bureaux d'examineurs par le révérend M. Rexford, MM. Stenson, Dupuis, Fontaine, et il est résolu, sur proposition de M. Nantel, appuyé par M. Vien :

“ Que le congrès des inspecteurs est

“unanime à reconnaître l'utilité de la
“création d'un bureau central pour la
“préparation des examens des aspirants
“aux brevets d'instituteur.”

L'ordre du jour suivant est ensuite
soumis à l'étude: *Instituteurs:-- En-
seignement professionnel, conférences pédago-
giques, traitements.*

M. Stenson donne communication
d'une étude importante sur ce sujet, et
il propose, appuyé par MM. Tanguay et
Magrath :

“Que les inspecteurs d'écoles de la
“province de Québec sont convaincus
“qu'il est nécessaire d'établir des cours
“de pédagogie pour l'instruction des
“instituteurs et des institutrices qui
“n'ont pas été gradués à une école nor-
“male.”

Adopté unanimement.

MM. Bégin, Beaulieu, Fontaine, Vien
et le révérend M. Rexford discutent la
question des traitements, et il est résolu
unanimement, sur proposition de M. De-
mers, appuyé par M. Lippens :

“Que le gouvernement soit respec-
“tueusement prié d'augmenter la sub-
“vention aux écoles publiques, et que
“cette augmentation soit payable direc-
“tement aux titulaires des diverses éco-
“les, proportionnellement au degré de
“leurs brevets et aux résultats obtenus,
“suivant les rapports des inspecteurs.”

MM. Demers et Lippens ajoutent quel-
ques considérations sur ce sujet, et l'on
passe à l'ordre du jour suivant :

*Ecoles:--Des maisons d'école, du mobilier
et des emplacements; des causes qui retardent
les progrès des élèves et des moyens d'amé-
liorer les écoles en général.*

Le révérend M. Lyster, MM. Hubbard,
Dupuis, Nantel prennent part à cette
discussion, et il est résolu, sur propo-
sition de M. Grondin, appuyé par M.
Bégin :

“Que l'article 2057 des Status refon-
“dus de Québec (art. 260 du code de
“l'Instruction publique) soit amendé de

“manière à établir clairement le droit
“des commissaires d'écoles d'exproprier
“le terrain voisin d'un emplacement
“déjà bâti, mais dont les dimensions ne
“sont pas suffisantes, de manière à for-
“mer un emplacement de grandeur
“suffisante d'après l'opinion et la sanc-
“tion du surintendant de l'Instruction
“publique.”

Il est ensuite proposé par M. Mc-
Gown, appuyé par M. Hubbard, et ré-
solu :

“Que les inspecteurs d'écoles réunis
“en convention expriment leur haute es-
“time de la valeur du congrès et leur
“reconnaissance au gouvernement qui a
“fourni les fonds nécessaires à son suc-
“cès ;

“Que pour obtenir plus d'efficacité de
“la part des écoles primaires de cette
“province, il est absolument nécessaire
“d'augmenter le fonds des écoles pu-
“bliques, tel que demandé par une ré-
“solution précédente.”

Le congrès recommande aux comités
du Conseil de l'Instruction publique
l'approbation du *Nouveau cours de calli-
graphie canadienne* (Edition anglaise) de
M. J.-A. Langlais, dans le but de l'in-
troduire dans les écoles élémentaires et
supérieures.

La question du *fonds de pensions des
fonctionnaires de l'enseignement primaire*
est alors mise à l'étude. MM. Stenson,
Brault et Dupuis ouvrent la discussion
sur ce sujet.

Et la séance est ajournée à sept heures
et demie du soir.

SÉANCE DU SOIR.

PRÉSENTS:—Les mêmes qu'à la séance
de l'après-midi, moins M. Paul de Cazes,
MM. Magrath, McGregor, O'Brien, Fuel,
Thompson et Vien.

MM. Stenson et Lippens ajoutent quel-
ques remarques sur la question du fonds
de pensions, et il est proposé par M.

Grondin, appuyé par M. Bégin, et résolu unanimement :

“ Que les inspecteurs ne jugent pas à propos de suggérer maintenant que la loi actuelle du fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire soit amendée.”

La question des *modifications à apporter aux lois scolaires* est présentée à la discussion à laquelle prennent part le révérend M. Rexford, MM. Lippens, Demers, Hubbard et McGown. Divers projets d'amendements aux articles 2040, 2055, 2189, etc., des S. R. P. Q., sont présentés et laissés à l'étude, et le congrès attire l'attention sur l'injustice qui paraît résulter du fait que l'article 157 du code de l'Instruction publique (article 1906 des S. R. P. Q.) permet à un contribuable d'une municipalité dissidente de cesser d'appartenir à cette municipalité, sans cause raisonnable, pour se mettre sous le contrôle des commissaires d'écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la proposition suivante de M. Stenson, appuyé par Hubbard, est présentée et adoptée unanimement :

“ Que les inspecteurs d'écoles réunis en convention, sur l'invitation de M. le surintendant de l'Instruction publique, déclarent donner leur entière approbation à l'établissement du congrès, malgré le surcroît de travail qu'il impose à chacun d'eux ;

“ Qu'ils sont persuadés que ces réunions d'inspecteurs produiront d'excellents résultats ;

“ Qu'ils offrent de nouveau leurs plus sincères remerciements au gouvernement provincial et en particulier à l'honorable C. A. E. Gagnon, ex-secrétaire de la province ; pour la libéralité avec laquelle, à la demande du surintendant, il a pourvu aux frais de ce congrès.”

Le révérend M. Rexford ayant pris le fauteuil, il est proposé par MM. Hub-

bard et Roy, appuyés par MM. Stenson et Lucier, et résolu unanimement :

“ Que la cause de l'Instruction publique a toujours eu un ami puissant et zélé en la personne de l'honorable G. Ouimet, surintendant de l'Instruction publique ;

“ Que les inspecteurs d'écoles réunis en convention lui doivent beaucoup de reconnaissance et le prient d'accepter leurs plus sincères remerciements pour la part qu'il a prise à l'organisation et à la réussite du congrès, et pour la manière admirable avec laquelle il a su présider à ses délibérations, ainsi que pour la bonté et la considération avec lesquelles il a traité chacun des membres de la convention.”

M. le Président remercie les membres du congrès de la marque d'estime qu'ils viennent de lui témoigner et les félicite du travail important qu'ils ont fait pendant les deux jours qui viennent de s'écouler et qu'ils font chaque jour dans leurs districts respectifs en faveur du développement de la bonne éducation.

L'assemblée recommande qu'une indemnité de \$50 soit accordée au secrétaire pour le travail supplémentaire qu'il a eu et qu'il aura à faire relativement au congrès, et à condition qu'il prépare en français et en anglais le procès-verbal de chaque séance.

Ce procès-verbal est lu et adopté.

Et le Président annonce que le congrès est terminé.

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

LES QUALITES DE L'ENSEIGNEMENT

(Voir page 95, livraison précédente.)

Il est nécessaire que la parole des instituteurs soit abondante et anime les leçons. Mais ils doivent éviter de sortir jamais des bornes d'une exacte sobriété.

Les maîtres loquaces ennuient par leurs redites. En insistant pour dire tout ce qu'ils savent, ils rebutent les enfants, qui aiment qu'on leur laisse à deviner. Les élèves marqueraient peu de goût pour une élocution qui ne se distinguerait pas du langage commun. Ils se plaisent au contraire à écouter une parole qui a de l'élégance sous la propriété et la netteté des termes. De même, il faut que les maîtres, pour être suivis avec application, apportent dans leur enseignement des manières dignes et polies, un ton bienveillant, assez vif cependant pour entretenir la curiosité et l'émulation. Quelques courtes digressions, le mot pour rire, ne sont pas à dédaigner.

Les moyens les plus précis dans la forme concourent pour donner à l'enseignement son caractère pratique. Le premier, c'est que la classe soit en rapport avec la famille, dont elle ne peut être en quelque sorte que la continuation et le perfectionnement. Les parents en général ne désirent pas que les enfants s'éloignent des professions paternelles : ils veulent seulement les y voir dans des conditions plus avantageuses. Les instituteurs répondent à ces nécessités par un enseignement dont le caractère professionnel s'accroît suivant la localité où ils exercent. Là où l'agriculture est l'occupation commune, les livres de lecture, les modèles pour écrire, jusqu'aux exercices gymnastiques, tout, dans les classes, doit tendre vers l'étude sérieuse des moyens usités, vers leur perfectionnement et l'introduction d'autres qui seraient reconnus plus avantageux. Le même principe est applicable dans les localités industrielles et commerciales. L'enseignement devient moins particulier, à mesure que les habitudes des familles et leur genre de travaux s'éloignent de la spécialité.—Dans tous les cas, les connaissances données n'auront pour les élèves une utilité pratique que si les objets étudiés se représentent, dans leur

esprit, avec netteté, exactitude et précision. On se contente trop souvent dans les écoles de notions vagues et superficielles, consistant en des mots vides, qui égarent les maîtres autant que les élèves.—La réflexion et du temps sont nécessaires pour établir des connaissances applicables. Pour peu que l'on ait observé ce qui se passe dans les écoles, on a remarqué que les enfants ne retiennent que l'enseignement dont ils ont reçu une impression notable. Ne pas se presser dans les leçons, c'est y distinguer chaque objet, avec tous ses caractères importants. C'est ne passer jamais d'une leçon à l'autre, sur un même sujet, sans que la leçon qui précède ait été complètement apprise, et puisse ainsi éclairer celle qui vient après. Ce dernier effet s'obtient et se contrôle par des résumés où les élèves, reprenant une à une et dans leur ordre les diverses parties d'une étude faite, s'en forment une idée générale et précise. Cette idée, rappelée sous la forme où elle a été produite, doit toujours commencer la leçon qui fait suite. Dans cet exercice plus que dans aucun autre, les instituteurs sont exposés à prendre des mots fidèlement reproduits pour des expressions de connaissances acquises. Les élèves d'ailleurs sont prompts à répondre qu'ils comprennent ; mais il ne faut y croire que dans des conditions bien assurées. On a lieu d'être satisfait lorsque, dans la signification générale du résumé, les enfants démêlent les cas de la vie pratique où il peut être appliqué. Il reste aux maîtres de formuler, de montrer le mode d'application.

Dans l'enseignement, en effet, les maximes, les règles, les recommandations ne sont, en quelque sorte, que le côté spéculatif, et parfois même deviennent inutiles. Il faut, après avoir établi des principes, en assurer l'application correcte et régulière. C'est la partie la plus laborieuse dans l'art d'enseigner, et c'est peut-être la moins cultivée. Dans toutes

les écoles, on veut des leçons sues, des devoirs soignés et bien faits ; mais en est-il beaucoup où l'on pense à donner la clef d'un travail aisé et méthodique ?

Toutes les parties de notre être sont susceptibles d'habitudes, l'âme comme le corps, la sensibilité comme l'activité, le sentiment comme la mémoire. La répétition des mêmes actes augmente l'aptitude au point que ce qui d'abord avait été difficile finit par s'exécuter presque sans qu'on y fasse attention. L'habitude fait aussi qu'on trouve souvent des charmes aux choses qui ont commencé par être les plus désagréables. Toutefois, la pratique constante des préceptes de la classe ne tarderait pas à tourner à la routine si les instituteurs n'y prenaient garde. Les habitudes bonnes ou mauvaises, ont le commun inconvénient d'affaiblir le libre arbitre et d'en diminuer l'empire. On pourrait donc, en cherchant l'élève docile et fidèle à suivre l'enseignement donné, aboutir à l'enfant-machine, qui agirait sans avoir la conscience réfléchie de sa conduite. (Extrait du *Journal d'Education*.)

DE LA MÉMOIRE.

POURQUOI IL EST BON DE REVENIR DE TEMPS EN TEMPS SUR LES QUESTIONS DE PRINCIPES ET DE MÉTHODES.

De la mémoire, son influence sur les autres facultés. Comment il faut développer la mémoire. Faut-il faire apprendre par cœur ? Ce à quoi il faut restreindre le sens de cette expression.

Il est bon de revenir de temps à autre sur les questions de principes et de méthodes. Ce retour en arrière nous met à même de reprendre en sous-œuvre les matières un peu hâtivement étudiées, d'envisager les résultats de leur mise en pratique, de nous rendre compte des avantages qu'elles procurent, des diffi-

cultés dépendantes ou indépendantes de nous-mêmes que nous avons rencontrées, et, enfin, d'apporter dans l'application de ces méthodes, les modifications ou changements que nous ont suggérés l'expérience ou la réflexion.

Un autre avantage résulte pour nous de cette sorte de récapitulation. C'est que nos connaissances, qu'elles nous viennent des leçons reçues et des études antérieures, ou qu'elles soient le résultat de nos lectures postérieures et de l'expérience acquise, se sont avec le temps, mûries, fondues dans notre esprit et nous promettent de présenter un travail qui a, du moins, le mérite d'être personnel.

La mémoire est la faculté de conserver les notions acquises.

L'influence de la mémoire sur les autres facultés intellectuelles est considérable et ne saurait laisser aucun doute. Les philosophes grecs qui avaient fouillé, scruté, analysé l'âme humaine jusqu'en ses replis les plus secrets, attribuaient à cette faculté une si grande importance qu'ils la personnifièrent et, par une fiction ingénieuse et charmante, en firent une déesse, laquelle, sous le nom de Mnémosyne, devint la mère de neuf muses.

C'est qu'en effet, semblable à une source qui répand en tous sens ses eaux bienfaisantes dans une prairie, la mémoire alimente et féconde nos autres facultés. Qu'est-ce en effet que l'attention, sinon l'application de l'esprit sur une succession de pensées dont les unes, actuellement présentes à l'esprit, ne se rattachent à d'autres déjà passées, qu'à l'aide de la mémoire. De même pour le raisonnement qui ne s'exerce que sur une succession de jugements, de même aussi pour chacune de nos autres facultés. Sans la mémoire rien n'est possible : les sciences, les arts qui ne sont que les résultats accumulés de l'expérience disparaissent et, dit justement M. Rousseau, toute autre faculté devient inutile

étant bornée au temps présent, fugitif, insaisissable.

Cette conclusion logique est malheureusement confirmée par les faits : un homme naguère, en pleine possession de ses moyens, est atteint d'une certaine maladie qui, sans mettre sa vie en danger immédiat, lui enlève la mémoire. Tout ce qu'il a vu, lu ou appris devient à l'instant lettre morte ; le passé pour lui n'existe pas, à ce point qu'il lui devient impossible d'orthographier son nom et que les lettres sous sa plume prennent des formes inconnues et bizarres.

Si telle est l'influence de la mémoire sur nos autres facultés, il importe de la cultiver chez l'enfant dès l'âge le plus tendre.

Comment et par quels moyens ? Faut-il faire apprendre par cœur ? Nous pensons qu'il ne faut pas rejeter absolument ce dernier moyen.

Est-ce à dire qu'il faille retourner à l'ancienne et facile manière consistant à répéter à satiété des mots incompris, et à ne cesser, selon l'expression fort pittoresque de Montaigne, "de crier aux oreilles des enfants, comme qui verserait dans un entonnoir, jusqu'à ce qu'ils soient gravés dans leur mémoire, laissant l'entendement et la conscience vides."

Non certes, ce serait une grave hérésie pédagogique ; il serait en effet bien difficile de saisir l'idée qu'un enfant pourrait se faire de notre planète quand on serait parvenu à lui mettre dans la tête cette définition : "La géographie est la description de la terre," ou ce qu'il aurait bien pu comprendre de notre langue, quand on lui aurait répété cent fois cette autre : "L'article est un petit mot que l'on met devant les noms pour les déterminer."

Procéder ainsi serait, sans profit pour eux, causer beaucoup de fatigue et d'ennui aux élèves, quand tous nos efforts, au contraire, doivent tendre à rendre le travail utile et attrayant.

Mais il faut se garder de tomber dans un excès contraire et, quand Boileau a écrit :

Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire arrivent aisément,

il n'a émis, sous une forme absolue, qu'une vérité très relative à l'égard de beaucoup de grandes personnes qui sont souvent dans l'embarras pour exprimer des pensées d'ailleurs bien nettes dans leur esprit, et dont l'une des causes est certainement un manque de mémoire ; mais surtout à l'égard des enfants, dont le vocabulaire est nécessairement restreint et borné.

De ces considérations il résulte que pour développer avec fruit et sans trop de fatigue la mémoire des enfants, il faut prendre un moyen terme et se renfermer dans la méthode naturelle ainsi formulée : les choses avant les mots ou plutôt les choses et les mots en même temps.

C'est la méthode de toute mère qui, montrant un joujou à son enfant, le lui fait toucher, admirer dans tous les sens et en même temps, prononcer le mot "joujou" et le repète jusqu'à ce que l'idée de l'objet soit gravé dans l'esprit, et le mot dans la mémoire de son enfant, de telle façon que le mot prononcé en l'absence de l'objet en éveille immédiatement l'idée, ou, réciproquement, que la vue de l'objet rappelle incontinent le mot.

C'est bien ainsi que l'on doit enseigner dans les écoles enfantines : développer en même temps toutes les facultés de l'intelligence, fixer à l'aide des sens, l'attention des élèves sur l'objet à étudier, mettre en jeu la réflexion, le jugement, le raisonnement par un langage simple et à la portée de tous, sans crainte d'entrer dans mille détails familiers qu'ils ont journellement sous les yeux. Puis, quand, à l'aide de questions posées, le maître s'est assuré qu'il a été compris, que l'image de l'objet soumis à leur étude est imprimée dans leur esprit, qu'ils en

ont une notion bien précise, résumer en une phrase nette et concise chacun des points essentiels de la leçon et la faire répéter jusqu'à ce qu'elle soit gravée dans leur mémoire, afin d'habituer les enfants à beaucoup de précision dans l'expression de leur pensée.

Mais pour les causes qui ont été exposées au commencement, il faut donner une plus large part au développement de la mémoire. Pour ce faire, les instituteurs doivent faire apprendre des poésies ; il y en a de charmantes et pour tous les âges, et qui ont en outre l'avantage d'orner l'esprit, d'élever l'âme et de développer les qualités du cœur.

C'est à ces exercices qu'on doit restreindre le sens des expressions : "Apprendre par cœur."

M. DURÉ.

LECTURE EXPLIQUÉE.

Le maître lit la fable suivante :

Le Torrent et la Rivière.

Avec grand bruit et grand fracas
Un torrent tombait des montagnes ;
Tout fuyait devant lui ; l'horreur suivait ses pas ;
Il faisait trembler les campagnes.
Nul voyageur n'osait passer
Une barrière si puissante :
Un seul vit des voleurs ; et, se sentant presser,
Il met entre eux et lui cette onde menaçante.
Ce n'était que menace et bruit sans profondeur :
Notre homme enfin n'eut que la peur.
Ce succès lui donnant courage,
Et les mêmes voleurs le poursuivant toujours,
Il rencontra sur son passage
Une rivière dont le cours,
Image d'un sommeil doux, paisible et tranquille,
Lui fit croire d'abord ce trajet fort facile :
Point de bords escarpés, un sable pur et net.
Il entre ; et son cheval le met
A couvert des voleurs, mais non de l'onde noire :
Tous deux au Styx allèrent boire ;
Tous deux à nager malheureux
Allèrent traverser, au séjour ténébreux,
Bien d'autres fleuves que les nôtres

Les gens sans bruit sont dangereux :
Il n'en est pas ainsi des autres.

(LA FONTAINE, liv. VIII, f. 23.)

Quelle est la conclusion de cette fable, mes amis ?

—Elle est dans ces deux vers :

Les gens sans bruit sont dangereux :
Il n'en est pas ainsi des autres.

—Les autres, qui sont-ils ? — Les gens bruyants, les tapageurs.

—Et que pensez-vous de cette conclusion ?...

—Qu'elle exprime une vérité.

—Cependant, à première vue, les personnes à "grand fracas" semblent plus redoutables que les personnes silencieuses et d'allure paisible.

—A première vue, oui...

—...Et remarquez que bien des tapageurs sont réellement violents et dangereux, et qu'il est prudent de se mettre en garde contre leur brutalité. J'en connais, et vous en connaissez aussi, probablement ; l'espèce en est commune.

— Sans doute ; mais, tenez, quelle bonne figure, et douce, et grave que celle de Grippeminaud, avec ses paupières mi-closes ! Et c'était un scélérat, qui a croqué sans scrupules dame Belette et le pauvre Jean Lapin ! Combien d'hommes ressemblent à Grippeminaud !

—A la vérité, les méchants savent feindre la douceur et la bienveillance. Trop souvent, leur visage est trompeur, leur attitude est menteuse, leur tranquillité rassurante n'est qu'en surface et nous dérobe les violents désirs et les intentions mauvaises qui s'agitent au fond de leur âme. J'accorde donc que les gens "sans bruit" peuvent être dangereux comme les autres, mais non plus que les autres...

—Si, monsieur, plus que les autres. Car avec eux on est sans défiance, on s'abandonne, on se désarme, on se livre, on se met sans crainte sous leur griffe...
...Et leur griffe innocente tout à coup se fait cruelle, s'abat sur vous et vous déchire.

—Justement. Tandis que les tapageurs, on les connaît ; leurs brusqueries, leur violence de geste et de langage nous inquiètent d'abord et nous font reculer.

Et si nous les approchons, ce n'est que bien armés et bien en garde, et leur méchanceté ne peut nous nuire.

—Vous avez raison. Ajoutez que l'on trouverait parmi les silencieux plus de méchants que parmi les tapageurs. Le jaloux, l'envieux, celui dont le cœur est la proie des passions mauvaises, ne peut guère s'ouvrir et s'épancher. Il a trop d'intérêt à cacher ses vices et ses coupables intentions. Il observe, il calcule, il guette en silence, attentif à ne pas déceler par d'imprudentes paroles et à donner le change sur la valeur de ses sentiments. De là vient que le plus souvent il est d'apparence tranquille. Et c'est ce qui explique et justifie la conclusion de la fable.

Reste à savoir si cette conclusion est bien amenée par le récit de La Fontaine. Combien de personnages fallait-il mettre en scène ?

—Au moins trois, l'un bruyant, l'autre calme, et un troisième pour faire l'épreuve du premier et du second.

—Et combien en avez-vous dans la fable ?

—Trois, plus les voleurs.

—Oh ! les voleurs ne jouent là qu'un rôle très secondaire. Et ces personnages sont-ils bien choisis ?

—On ne pouvait mieux choisir. Rien ne représente le fracas, la rudesse, la violence, comme un torrent qui tombe des montagnes. Et le cours lent et paisible d'une eau transparente est le meilleur symbole d'une existence tranquille.

—Il y a torrent et torrent. Il y en a d'infranchissables. Il y en a d'autres moins profonds et moins impétueux, bien qu'aussi bruyants, et qui se laissent aisément traverser. Quel torrent fallait-il présenter ?

—Il fallait en présenter un d'aspect effrayant, mais de passage relativement facile.

—C'est ce qu'a fait La Fontaine, et voyez avec quel art ! Son torrent ne des-

cent pas, il tombe, avec grand bruit et grand fracas. Tout fuit devant lui. L'horreur suit ses pas. Personne n'ose le franchir. Pour qu'un voyageur s'y engage, il faut que des voleurs le poursuivent et le pressent : c'est sa ressource suprême, son unique moyen de salut.

Et cependant,

Ce n'était que menace et bruit sans profondeur : Notre homme enfin n'eut que la peur.

Bientôt après, notre homme rencontre une rivière au cours paisible, "au sable pur et net." Il y descend. Il y périt.

Avis aux imprudents qui jugent des choses sur l'apparence et des gens sur la mine. Combien de victimes d'une confiance trop naïve ! Les fables en sont pleines... et le monde aussi. La Fontaine prêche rarement les grandes vertus ; mais il est homme de bon conseil, il nous fait part de son expérience, et nous enseigne une sagesse un peu sceptique mais pratique. "Soyez prudent et avisé, sinon vous serez dupe : " voilà son dernier mot.

E. DEVINAT.

EXERCICES DE MÉMOIRE ET DE RÉCITATION.

I

LES DRAMES DE L'ENFANCE.

Une Étourderie.

Propre et soigné, portant au dos la gibecière,
 Son panier sous le bras, Paul s'appête à partir.
 En l'embrassant, il dit : " Au revoir, " à sa mère,
 Et bientôt dans la rue on le verra courir,
 Cheveux au vent, frais et riant visage,
 Nez en l'air, il va trotinant
 S'arrêtant à chaque étalage,
 Fixant son choix sur tout ce qu'il voit en flânant.
 Mais brusquement son œil s'illumine et pétille,
 Il vient d'apercevoir André, Louis, Pierre et
 [Jean

Qui lancent chacun une bille
 Dans un trou béant.

Paul quitte vivement panier et gibecière,
 Les dépose à ses pieds et, se mêlant au jeu,
 Joyeux attend son tour, ...quand, poussés par
 [derrière,
 Bousculés sans merci, même blessés un peu
 Par des chiens furieux, les enfants se disper-
 [sent
 Et s'enfuient éperdus devant leurs oppresseurs.

Nouveau danger survient aux routes qu'ils
[traversent ;
Les voitures sans nombre augmentent leurs
[terreurs :

De l'une on se garait, une autre vous menace.
Paul est anéanti de peur,

Lorsqu'un passant heureusement l'enlace
Et l'entraîne assez loin du lieu de sa frayeur.

Mais quand, remis de cette épreuve,
Le pauvre enfant voulut retourner sur ses pas,
Adieu le beau panier, la gibecière neuve,
Hélas ! le petit Paul ne les retrouva pas !

Que de punitions l'attendent à l'école,
Que de regrets à la maison !
Pour son étourderie il pleure, il se désole ;
Que n'a-t-il l'âge de raison !

Pauline DESCHAMPS.

II

Les Oiseaux et les Poissons.

(Fable.)

LES OISEAUX.

"Heureux, heureux poissons, bien plus heureux
[que nous !

L'hameçon, les filets s'arment-ils contre vous ?
Plongez au fond des eaux, vous n'avez rien à
[craindre :

Dans ces gouffres profonds qui pourrait vous
[atteindre ?

La mer, le fleuve même ont des antres si creux !
Heureux, heureux poissons, bien plus que nous
[heureux !"

LES POISSONS.

"Heureux, heureux oiseaux, nous vous portons
[envie !

Le tube menaçant poursuit-il votre vie ?
Volez au haut des cieux, il ne peut vous blesser.

Dans les champs de l'éther qui pourrait vous
[percer ?

Vous avez l'éther même et les cieux pour patrie.
Heureux, heureux oiseaux, nous vous portons
[envie !"

LES OISEAUX

"Hé ! qui peut nous défendre au plus haut de
[l'éther,

De cet oiseau terrible, ami de Jupiter,
Et des autres tyrans dont les serres funestes
Atteignent notre vol dans les plaines célestes ?"

LES POISSONS

"Hé ! ne craignons-nous pas, sans compter les
[filets,

Dans les fleuves, la dent des voraces brochets ;
Dans l'Océan, la faim des immenses baleines,
Et des autres tyrans de ces humides plaines ?"

(MORALE)

Ces fabuleux discours de poissons et d'oiseaux
Vous instruisent, lecteur, et m'instruisent moi-
[même.

Ainsi nous fabriqua l'Architecte suprême :
Nous voyons en autrui les biens, en nous les
[maux.

Les oiseaux, les poissons, donnent un avis sage ;
De ce double penchant qu'il serve à nous guérir :
Pour les autres gardons la pitié ; le courage
Pour les maux que le sort nous condamne à
[souffrir.

GINGUENÉ.

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE.

I

Les fleurs de l'anagyre sont jaunes, et naissent par petits bouquets sur différents points de la tige. — Les animaux, disait Aristote, sont analogues, c'est-à-dire semblables avec des diversités. — Les traces du pied de l'éléphant sur la terre ont quinze ou dix-huit pouces de diamètre. — Quiconque a vécu solitaire sait à quel point le monologue est dans la nature. — Socrate abhorrait le parti des anarchistes et des démagogues, qui bouleversait sans cesse Athènes. — Chaque langue a ses anomalies, qui sont embarrassantes, et qui n'y sont pas d'une nécessité absolue. — Il faudrait que le hasard épuisât des myriades de chances avant de compléter un insecte. — Comme l'Écriture est faite pour tout le monde, pour les simples aussi bien que les savants, elle est pleine d'anthropologies. — Il n'est point d'antipathie plus naturelle, ni par conséquent plus forte, que celle des sots pour les gens d'esprit. — Les épileptiques perdent toute connaissance en un moment. — L'orthographe doit suivre la raison et l'autorité : la raison, lorsqu'elle a égard à l'étymologie des mots ; l'autorité, lorsqu'elle se conforme à la manière d'écrire la plus ordinaire dans les bons auteurs. Les Stuarts descendaient de ces rois antiques dont l'origine se cache dans l'obscurité des temps. — Dans la fabrication des épingles, l'un passe le laiton à la filière, un autre le coupe, un troisième aiguise les pointes ; la tête seule de l'épingle nécessite deux ou trois opérations distinctes, exécutées par autant de personnes différentes.

II

Les poils et les plumes sont une même chose : c'est une dépendance de la membrane épidermique qui revêt la peau.— Les paralytiques, pour la plupart, deviennent peu susceptibles d'attention ; leur mémoire s'affaiblit ou s'oblitére presque entièrement.—Une pensée qui demande un développement d'une certaine étendue est ce qu'on appelle un paragraphe ; plusieurs paragraphes forment un chapitre ; plusieurs chapitres font un livre ; plusieurs livres, un traité.—La vérité naïve des apologues de Phèdre et de La Fontaine fait pour tous les esprits le plus grand charme de leurs peintures.—On trouve le graphite dans les terrains de transition les plus anciens.—Le moineau, la perdrix, la poule, le pigeon sont granivores.—Le péricarde est composé de deux membranes dont l'extérieure est fibreuse, et l'intérieure séreuse ; il facilite les mouvements du cœur au moyen d'une quantité plus ou moins grande de sérosité qu'il renferme.—Les prolégomènes d'une science sont toutes les notions nécessaires pour la comprendre en elle-même, dans l'histoire de ses développements, et dans ses rapports avec les autres sciences.— Le sot est automate, il est machine, il est ressort ; le poids l'emporte, le fait mouvoir, le fait tourner, et toujours, et dans le même sens, et avec la même égalité.—Il est certaines vérités morales qu'on peut regarder comme des axiomes indémontrables, à cause de leur clarté même.

III

LA PENSÉE, LE CŒUR, LA VOLONTÉ.

Par la *pensée*, l'âme s'élève à ce qu'il y a de plus grand, à la plus haute idée que l'on puisse concevoir, celle d'un être supérieur à la nature et à l'esprit, au monde physique et au monde moral, cause unique et ineffable de tout ce qui est.

A la pensée s'associe naturellement le cœur ou la faculté d'aimer.

Le cœur est le principe de l'union et de la communauté entre les hommes. Le cœur seul fait une union durable ; c'est lui qui crée une famille en maintenant dans la vie commune les parents et les enfants ; c'est lui qui fait la société : car, s'il est vrai que les hommes sont réunis par le besoin, ils sont également séparés par le besoin même, et il serait aussi bien un principe de guerre qu'un principe d'union, si les hommes ne s'aimaient naturellement les uns les autres ; enfin, par le cœur. l'homme s'unit à la nature, à l'invisible, à l'idéal, à l'infini même, et il associe sa propre vie à la source éternelle de toute vie et de toute existence.

IV

LA PENSÉE, LE CŒUR, LA VOLONTÉ (*suite*).

Mais si le cœur était seul dans l'homme, il serait à craindre qu'il ne l'entraînât à détruire et à perdre sa propre existence, sa vie individuelle dans la vie d'autrui : ce qui serait un mal ; car la diversité n'est pas moins nécessaire aux choses que l'unité ; c'est à quoi remédie la *volonté*, principe d'individualité, de liberté, de résistance, de lutte, de responsabilité ; principe de l'énergie virile, de la vraie force humaine, non plus cette force des passions, semblable aux forces physiques par sa violence et son aveuglement, mais de la force éclairée, qui se connaît, qui se possède, qui se commande, et dont la plus haute manifestation est la vertu.

Par la vertu, l'homme ne se contente plus de comprendre l'ordre, il le crée ; c'est lui-même qui devient créateur à son tour ; il devient en quelque sorte créateur de lui-même, en subordonnant les principes de son être, et les actions qui en émanent, à une idée antérieurement conçue, l'idée de la perfection et de l'excellence.

Tel est le plus grand bien que l'homme puisse posséder ici-bas, et pour l'acquérir, il n'est pas nécessaire de posséder la ri-

chesse ou la puissance; il suffit d'un bon *cœur*, d'une *raison* droite, d'une ferme *volonté*.

(PAUL JANET.)

J.-O. C.

DIFFICULTÉS ORTHOGRAPHIQUES.

J'aime qu'à mon humeur un *valet* se conforme.

(COLL. D'HARLEVILLE.)

Il fit un grand discours qui ne *valait* rien.

(ACADÉMIE.)

A mes pieds, la *vallée* de Josaphat s'étendait comme un vaste sépulcre.

(LAMARTINE.)

L'usage du *van* est aujourd'hui remplacé, dans beaucoup d'exploitations rurales de quelque importance, par celui du *tarare*, qui est au premier ce que la machine à battre les grains est au fléau.

(BESCHERELLE.)

Nous eûmes un *vent* si favorable, que nous gagnâmes en peu de temps les côtes de l'Italie.

(LE SAGE.)

La fortune *vend* ce qu'on croit qu'elle donne.

(LA FONTAINE.)

Ce navire s'est enfoncé dans la *vase*.

(ACADÉMIE.)

Un *vase* conserve longtemps l'odeur de la première liqueur qu'on y a versée.

(ROLLIN.)

L'estime *vaut* mieux que la célébrité, la considération *vaut* mieux que la renommée, et l'honneur *vaut* mieux que la gloire.

(CHAMFORT.)

Tu *vaut* ton pesant d'or, je le sais, maintiens-
[toi.

(MOLIÈRE.)

La chair du *veau* est une nourriture aussi abondante que saine et délicate.

(BUFFON.)

. Avant vos goûts, consultez vos besoins.

(CAMPENON.)

Le sanglier, le cochon se *vautre* dans la fange.

(ACADÉMIE.)

Disposez de ma maison et de ma bourse comme *vôtres*.

(SCRIBE.)

Faites *notre* devoir, et laissez faire aux dieux.

(CORNEILLE.)

Depuis huit jours, il pleut, il grêle, il *rente* avec une constance admirable.

(LEBRUN.)

La *rente* de cette marchandise est passée.

On *vante* l'élévation de *vos* manières.

(MASSILLON.)

Le métier de *verrier* ne dérogeait point à noblesse.

(POITEVIN.)

Vous vous *verriez* bientôt sans ami, si vous continuez à vous mal comporter.

J.-O. C.

PHRASES A CORRIGER.

1. L'eau bouillait dans la chaudière et je n'y mettais pas de thé; "l'eau bouille me disent-ils, l'eau bouille, mets donc ton thé!"

2. Les malades n'auraient donc aucunement à se plaindre, à quelque religion qu'ils pourraient appartenir, d'être soignés par les meilleures garde-malades qu'il se puisse obtenir.

3. Il faut laisser au médecin la liberté d'apprécier le jour où la rentrée de l'élève en classe peut se faire sans inconvénient. Il faudrait, en outre, exiger que l'instituteur examine les enfants à leur entrée en classe et qu'il renvoie de suite à sa famille ceux qui se trouvent indisposés ou seulement mal en train, fût-ce au milieu de la journée.

4. Et vous oseriez conclure que tout a été dit sur le café, et qu'après les multiples et intéressants articles que plusieurs de nos chers collaborateurs ont consacré au café dans nos colonnes, il ne restera plus rien à glaner, après eux, concernant ce bienfaisant breuvage.

5. Par les deux pauvres petites qui *vernaient* mendier leur vie dans ce morceau

de pain qu'un père lâche et sans sentiments ne se souciait pas de leur gagner, elle n'eurent pas plutôt appris ce qui s'était passé, qu'elles se sentirent fortement remuées dans l'intérieur de leur âme.

6. Mes amis, qui vous a invité à rentrer à l'école? Qui vous y a poussé, n'a-t-on pas barricadé les portes de cette maison contre vos tentatives d'intrusion?

7. Le Pape a écrit au cardinal Manning pour lui exprimer la douleur que lui a causé la mort du cardinal Newman.

8. Nous serions très heureux si nos lecteurs voulaient nous faire connaître tous les mots impropres dont on s'est servi devant eux ou qu'ils ont trouvé dans les journaux.

9. Il y a quelques six ans, un arrangement du même genre intervint entre les deux autorités: quelques mois après, l'archevêque récemment nommé de Mohilew prenait le chemin de l'exil.

CORRECTIONS.

1. L'eau bouillait dans la chaudière, et je n'y mettais pas de thé; "l'eau *bout*, ne dirent-ils, l'eau *bout*; mets donc ton thé!"

2.à quelque religion qu'ils *pussent* appartenir, d'être soignés par les meilleures (il s'agit de *religieuses*) *gardes-malades*.....

3.que l'instituteur *examinât*....., et qu'il *renvoyât tout de suite à leurs familles* ceux qui se trouveraient.....

4.ont *consacrés*.....

5.elles n'eurent pas *plus tôt* appris.....

6. Mes amis, qui vous a *poussés* à rentrer dans l'école? qui vous y a *poussés*? N'a-t-on pas barricadé.....

7.a *causée*.....

8., ou qu'ils ont *trouvés* dans les journaux.

9. Il y a *quelque* six ans,.....

J.-O. C.

ETYMOLOGIES.

(Voir page 101 du présent volume.)

TABLE V.

HI.

Hagio-s, saint: Hagio-graphe, hagiologique.

Hém-a pour *Haima*, sang: Hématose, hématite, an-(h)émie.—Pour hémorragie, voir *rhéo*; Pour hémostatique, voir *stasis*.

Halo-s, sel: Halo-gène, hal-oïde.

Harmonia, accord: Harmonie, harmonium, harmonique.

Hebdoma-s, durée de sept jours: Hebdomadaire.

Hecaton, cent: Hécatombe (hécatonboûs), hecto...

Hélios, soleil: Héliaque, ap(o)-helie, péri-hélie, par(a)-hélie, héliochromie, hélioglyphie.

Hellèn, grec: Hellénisme, helléniste, hellénique.

Hépat-os, foie: Hépatique.

Hepta, septi.

Hiér-os, sacré: Hiératique, hiér-archie, hiéro-glyphe,

Hipp-os, cheval: Hippique, hippo-logie, hippo-drome.

Histo-s, tissu: Histo-logie, an-histe.

Holos, tout entier: Holocauste, (h)olographe.

Hôra, heure: Horaire, hor-loge.

Horizô, limiter: Horizon, ap(o)-horisme.

Hydr-ion, eau: An-hydre, hydraté, hydraulique, hydro-dynamique, hydrographie, hydro-mètre, hydro-gène,—Pour hydropisie, voir *opsis*.

Hygiein-os, bien portant: Hygiène, hygiénique.

Hygro-s, humide: Hygro-mètre.

Hyper, au delà: Hyper-bole, hyperesthésie.

* Pour: hēmi, hetēros, hex, homos, hypo, voir Table 1, page 126, vol. précédent.

Hypnos, sommeil : Hypnotisme, hypno-
tique.

Hypocrités, comédien : Hypocrite,
hypocrisie.

I.

Ichthys, poisson : Ichthyo-logie.

Iconos, pour *eiconos*, image, Icono-claste.

Icosi, pour *eicosi*, vingt.

Idios, qui appartient en propre : Idio-
tisme, idiome.

Iris, arc-en-ciel : Iris, irisation.

K

Katos, voir *callos* : Pour kaléidoscope,
voir *scopéo*.

Kilioi pour *chilioi*, mille : Kilo...

Kystis, vésicule : Kyste, en-kyster.

L.

Latreia, rites sacrés ; Icono-latres, (*e*)
ido-lâtres.

Lépis, *lépido-s*, écaille : Lépisme, lépi-
do-dendron.

Lépsis, action de surprendre : Epi-
lepsie, cata-lepsie.

Litho-s, pierre : Aéro-lithe, litho-gra-
phie, chromo-lithographie, mono-lithe,
copro-lithe.

Lycos, loup : Lycose, lyc-anthropie.

Lysis, délivrance, affranchissement :
Analyse, dia-lyse, para-lyse, atmo-lyse.

Mots dérivés.

Aérolithe.	Hellénique.	Hyperesthésie.
Analyse.	Hellénisme.	Hypnotique.
Anémie.	Helléniste.	Hypnotisme.
Anhiste.	Hématite.	Hypocrisie.
Anhydre.	Hématose.	Hypocrite.
Aphélie.	Hépatique.	Ichthyologie.
Aphorisme.	Hierarchie.	Iconoclaste.
Atmolyse.	Hieratique.	Iconolâtre.
Catalapsie.	Hieroglyphe.	Idiotisme.
Chromolitogra- [phie].	Hippique.	Idiome.
Coprolithe.	Hippodrome.	Idolâtre.

* Pour : *isos*, *logos*, voir Table 1, page 126, vol.
précédent.

* Pour : *isos*, *logos*, voir Table 1, page, 126, vol.
précédent.

Dialyse.	Hippologie.	Iris.
Enkyster.	Histologie.	Irisation.
Epilepsie.	Holocauste.	Kilo...
Hagiographe.	Horaire.	Kyste.
Hagiologue.	Horizon.	Lépidodendron.
Halogène.	Horloge.	Lépisme.
Haloïde.	Hydraté.	Lithographie.
Harmonie.	Hydraulique.	Lycose.
Harmonique.	Hydrodynamique.	Lycanthropie.
Harmonium.	Hydrogène, [que].	Monolithe.
Hebdomadaire.	Hydrographie.	Olographe.
Hécatombe.	Hydromètre.	Paralysie.
Hecto...	Hygiène.	Parhélie.
Héliaque.	Hygiénique.	Périhélie.
Héliochromie.	Hygromètre.	
Héliographie.	Hyperbole.	

Exercices d'application.

Les anciens Egyptiens avaient deux
sortes d'écritures : l'écriture *hiératique*
dont les prêtres semblent s'être réservé
l'usage, et l'écriture *démotique*, qui était
employée par tout le peuple.

Les *aérolithes* sont presque toujours
formés de fer métallique associé à des
proportions variables de nickel. Les mé-
tallurgistes considèrent l'*hématite rouge*
comme l'un des plus riches parmi les
minerais de fer.

La fureur aveugle et le fanatisme étroit
des *iconoclastes* nous ont privés d'une
foule de monuments et d'objets d'art des
plus précieux.

Le timbre des instruments de musique
est attribué aux sons *harmoniques* qui se
produisent en même temps que le son
fondamental. Qui ne connaît les *hydro-
mètres*, ces insectes agiles et presque in-
saisissables que l'on voit courir à la sur-
face des eaux ? L'autel des *holocaustes*,
chez les Israélites, était placé du côté du
soleil levant. Le sulfate de cuivre, inco-
lore lorsqu'il est *anhydre*, se présente en
beaux cristaux de couleur bleue lorsqu'il
est *hydraté*. Les phénomènes d'*hypno-
tisme* et de *catalapsie* sont de ceux qui
préoccupent au plus haut degré la science
moderne.

L'*analyse* spectrale nous a permis de
déterminer d'une manière presque cer-
taine l'*analogie* de composition qui existe
entre le soleil et les planètes de son sys-
tème. La terre arrive au *périhélie* vers le

1^{er} janvier, et c'est vers le 1^{er} juillet qu'elle passe à l'*aphélie*. L'art de la *chromolithographie* a su produire des dessins qui, à première vue, seraient pris pour des tableaux véritables. Lorsque les trichines sont *enkystées* dans les chairs du porc, elle résistent à une cuisson imparfaite et peuvent ainsi se communiquer à l'homme.

Le pape Sylvestre II passe pour être l'inventeur des *horloges* à poids et à balancier. L'*hellénisme* a exercé une grande influence sur l'ancienne civilisation romaine qu'il semble avoir portée à son plus haut degré de splendeur. Les *irisations* que présentent les objets vus au travers d'un prisme sont dues à la dispersion que subit la lumière en traversant ce prisme. A la division *hebdomadaire* du mois, le calendrier, républicain avait substitué la division par décades. Les machines *hydrauliques* ont perdu beaucoup de leur importance depuis que le génie de l'homme a su tirer parti de la force élastique de la vapeur.

A. T.

EXERCICES DE CALCUL.

I. Trois sphères de plomb pèsent ensemble $25\frac{1}{7}$ lbs; les deux plus lourdes pèsent ensemble $19\frac{5}{8}$ lbs, et la plus légère $2\frac{3}{8}$ lbs de moins que la moyenne. Trouver le poids de chacune. (*Examen des aspirants à l'étude du droit.*)

Réponse : $11\frac{5}{7}$ lbs, $7\frac{1}{2}$ lbs, $5\frac{1}{4}$ lbs.

Solution :

Le poids de la plus légère des sphères = $25\frac{1}{7} - 19\frac{5}{8} = 25\frac{6}{42} - 19\frac{35}{42} = 5\frac{13}{42}$ lbs.

Le poids de la moyenne = $5\frac{13}{42} + 2\frac{3}{8} = 5\frac{13}{42} + 2\frac{28}{42} = 7\frac{41}{42}$ lbs.

Le poids de la plus lourde = $19\frac{5}{8} - 7\frac{41}{42} = 19\frac{35}{42} - 7\frac{41}{42} = 11\frac{36}{42} = 11\frac{6}{7}$ lbs.

II. Un homme achète le $\frac{1}{2}$ d'une propriété; il revend le $\frac{1}{3}$ de ce qu'il a acheté

la somme de \$45 : à combien, dans ces conditions, doit-on évaluer la propriété entière?

Réponse : \$675.

Solution :

Le $\frac{1}{2}$ du $\frac{1}{3} = \frac{1}{3} \times \frac{1}{2} = \frac{1}{6}$.

Si le $\frac{1}{6}$ de la propriété = \$45, la propriété elle-même = \$45 \times 15 = \$675.

III. Une pièce d'étoffe a été achetée au prix de \$46 $\frac{1}{2}$ par 12 $\frac{2}{3}$ verges; elle a été vendue à raison de \$32.76 par 7 $\frac{1}{2}$ verges; on a gagné sur le tout \$13.95 : quelle est la longueur de cette pièce d'étoffe? (*Examen des aspirants à l'étude du droit.*)

Réponse : 31 verges.

Solution :

La verge d'étoffe a été achetée au prix de

$$\frac{\$46\frac{1}{2}}{12\frac{2}{3}} = \frac{46.50}{12.40} = \$3.75.$$

Elle a été revendue au prix de

$$\frac{\$32.76}{7\frac{1}{2}} = \frac{32.76}{7.80} = \$4.20.$$

Le gain par verge = \$4.20 - \$3.75 = \$0.45.

La longueur de la pièce, par conséquent, =

$$\frac{13.95}{.45} = \frac{1395}{45} = 31 \text{ verges.}$$

IV. Si 2 lbs $\frac{3}{4}$ de sucre coûtent 45 cents, combien coûteront 3 lbs $\frac{5}{8}$?

Réponse : \$0.62 $\frac{1}{4}$.

Solution :

$$\frac{.45 \times 3\frac{5}{8}}{2\frac{3}{4}} = \frac{1.72\frac{1}{2}}{2\frac{3}{4}} = \frac{6.90}{11} = \$0.62\frac{8}{11}.$$

V. A peut faire un ouvrage en 12 jours, B en 9 jours, C en 8 jours, et D en 6 jours : en combien de temps ces quatre ouvriers, travaillant ensemble, feraient-il le même ouvrage?

Réponse : 2 jours $\frac{2}{5}$.

Solution :

$\frac{1}{12}$, $\frac{1}{9}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{6}$ représentent les fractions de l'ouvrage que font séparément A, B, C, D dans 1 journée, et la somme de ces

fractions = l'ouvrage qu'ils feraient en travaillant ensemble, c'est-à-dire

$$\frac{1}{12} + \frac{1}{9} + \frac{1}{8} + \frac{1}{6} = \frac{6+8+9+12}{72} = \frac{35}{72}$$

Le temps qu'ils mettraient à faire l'ouvrage complet = $\frac{72}{35} = 2$ jours $\frac{2}{35}$.

VI. Si 10 hommes, en 5 jours, travaillant 10 heures par jour, gagnent \$12.40, combien gagneront 20 hommes en 15 jours, travaillant 12 heures par jour? (*Examen des aspirants à l'étude du notariat.*)

Réponse: \$89.28.

Solution:

$$\frac{20 \times 15 \times 12 \times 12.40}{10 \times 5 \times 10} = \frac{3 \times 12 \times 12.40}{5} = 3 \times 12 \times 2.48 = \$89.28.$$

VII. Un homme emprunte \$25; au bout de 2 mois $\frac{1}{2}$, il remet \$25.45: à quel taux emprunte-t-il?

Réponse: $8\frac{1}{2}\%$ p. c.

Solution:

$$\frac{.45 \times 100}{25 \times \frac{5}{24}} = \frac{45}{\frac{125}{14}} = \frac{1080}{125} = 8\frac{16}{25}, \text{ taux demandé.}$$

(2 mois $\frac{1}{2} = \frac{5}{24}$ d'une année. L'intérêt que paye l'emprunteur = 45 centins.)

VIII. Trouver l'intérêt de \$860.80 pour 1 an 5 mois et 24 jours, à 6%. (*Examen des aspirants à l'étude du notariat.*)

Réponse: \$76.61 $\frac{3}{5}$.

Solution:

$$\text{L'intérêt d'un an} = \frac{\$860.80 \times 6}{100} = \$51.64\frac{4}{5}$$

$$\text{L'intérêt de 4 mois} = \frac{\$51.64\frac{4}{5}}{3} = 17.21\frac{3}{5}$$

$$\text{L'intérêt d'un mois} = \frac{\$17.21\frac{3}{5}}{4} = 4.30\frac{2}{5}$$

$$\text{L'intérêt de 24 jours} = \frac{\$4.30\frac{2}{5} \times 24}{30} =$$

$$\frac{4.30\frac{2}{5} \times 4}{5} = \frac{17.21\frac{3}{5}}{5} = 3.44\frac{3}{5}$$

$$\text{L'intérêt total} = \dots = \$76.61\frac{3}{5}$$

IX. Trouver un nombre de deux chiffres, sachant que ce nombre égale 3 fois

la somme de ces chiffres, et que si on ajoute 45 au nombre cherché, on obtient ce même nombre renversé. (*Examen des candidats à l'étude du droit.*)

Réponse: 27.

Solution:

Représentons par x le chiffre des unités, et par y celui des dizaines; le nombre lui-même sera alors 10y + x.

Nous aurons, d'après les conditions du problème, pour 1re équation:

$$10y + x = 3(y + x),$$

$$10y + x = 3y + 3x,$$

$$7y - 2x = 0 \quad (1);$$

et pour 2de équation:

$$10y + x + 45 = 10x + y,$$

$$9y - 9x = -45,$$

$$3y - 3x = -15 \quad (2).$$

Si nous multiplions (1) par 3 et (2) par 2, nous aurons pour équations correspondantes:

$$21y - 6x = 0 \quad (3),$$

$$\text{et } 6y - 6x = -30 \quad (4).$$

Retraçons (4) de (3):

$$15y = 30:$$

d'où $y = \frac{30}{15} = 2$, chiffre des dizaines.

Remplaçons dans (1) y par sa valeur:

$$14 = 2x:$$

d'où $x = \frac{14}{2} = 7$, chiffre des unités.

Le nombre lui-même = 27.

J.-O. C.

LECTURE POUR TOUS.

LA PROVINCE DE QUEBEC.

(Voir page 111, livraison précédente.)

VIII

Dans notre province, les minéraux caractéristiques de la région des Apalaches, c'est-à-dire de la région montagneuse qui s'étend de la frontière du Vermont à Gaspé, sont l'or, le cuivre et l'amiante.

Les gisements aurifères de la Beauce et des comtés environnants, principalement Compton, occupent une aire d'environ 100,000 acres. On a aussi trouvé de l'or plus à l'est, dans la profondeur des comtés bornés au sud par la frontière du Maine. Il est incontestable que ces gisements sont très riches et produiraient beaucoup plus, s'ils étaient exploités au moyen de meilleurs procédés et par des compagnies capables de consacrer à cette exploitation tous les capitaux nécessaires. C'est l'opinion de M. Ells, de la commission géologique lequel, après avoir fait une exploration complète de cette région en 1884 et 1885, déclare dans son rapport qu'on trouve de l'or dans presque toutes les rivières, et qu'en faisant les recherches voulues, on finirait par découvrir *in situ* le quartz contenant de l'or qui se trouve à l'état d'alluvion dans les fonds de rivières. Il constate aussi le fait important que les terrains aurifères des comtés de Beauce et de Compton appartiennent absolument aux mêmes formations géologiques que ceux de la Nouvelle-Ecosse.

Le *cuivre* a été trouvé dans beaucoup de localités, notamment à Upton, Acton Harvey-Hills et Capelton. Les minerais de cuivre semblent être disséminés d'une manière générale dans tous les terrains du groupe de Québec et les membres de la commission géologique ont exprimé l'opinion qu'on en trouvera jusque dans la Gaspésie. Ces minerais cuprifères contiennent presque tous de l'argent, qui se rencontre aussi dans les gisements de galène, à Saint-François, dans la Beauce, à Moulton-Hill, dans Compton, aux environs de Gaspé, à la baie Saint-Paul, ainsi qu'en plusieurs autres endroits.

L'*amiante* forme des mines considérables, exploitées sur une grande échelle, dans Coleraine, Thetford, Wolfestown et Danville. Toutes ces mines se trouvent dans la grande zone de serpentine, ou de roches volcaniques, qui s'étend avec cer-

taines interruptions de la frontière du Vermont à Gaspé. Il y a dans la Gaspésie de grandes étendues de ces terrains volcaniques, où la serpentine se trouve en abondance, au point de former plusieurs montagnes, et partout, dans ces endroits, l'on a trouvé des indices d'amiante; des chasseurs en ont même apporté de très beaux spécimens.

Le *fer chromique*, autre minéral d'une grande valeur, se trouve invariablement dans le voisinage des gisements d'amiante. Les gisements de Bolton, Ham, Melbourne et du mont Albert, dans la Gaspésie, du lac Nicolet et de Wolfestown, sont assez considérables pour être susceptibles d'exploitation.

Les autres espèces minérales les plus importantes qui se trouvent dans la province sont les suivantes:

Nickel—sur les bords de la rivière l'Assomption, dans le 11e rang de la seigneurie d'Aillebout, à Bolton, Sutton, et surtout à Orford, où il a été l'objet d'une exploitation régulière.

Manganèse—à Stanstead, Bolton, Sutton, Cacouna, Sainte Anne de la Pocatière et dans les minerais de fer du Saint-Maurice.

Antimoine—dans Ham-Sud, où il se trouve en quantité susceptible d'exploitation.

Arsenic—à Saint-François, comté de Beauce, Moulton-Hills, dans Compton et Harvey-Hills, dans le comté de Mégantic.

Molybdène—à Saint-Jérôme, Harvey-Hills, et surtout à la rivière Quetachoo, dans la baie des Manicouagan, où il se trouve en quantité susceptible d'exploitation, ce qui est très rare. Il est enfermé dans une veine de gneiss de six pouces de diamètre; il forme des nodules de trois pouces et des plaques ayant jusqu'à douze pouces de largeur et d'un quart de pouce à un pouce d'épaisseur. Ce minéral est des plus rares et des plus précieux.

Ardnise—à Rockland, dans le canton de Melburne, et Danville, où ces carrières sont exploitées par deux compagnies qui font des affaires considérables.

Marbre—à Dudswell, où une carrière est exploitée par une compagnie de Sherbrooke. Ce marbre prend un très beau poli. Il y a en de plusieurs couleurs; mais l'espèce la plus recherchée est le "noir et jaune", cette dernière couleur provenant de la dolomite que renferme la pierre. Il y a d'autres carrières de marbre dans plusieurs localités.

Ocres—dans plusieurs parties de la province, mais principalement aux environs de Trois-Rivières, à Sainte-Anne de Beupré, et en immenses quantités sur la rive nord du Saint-Laurent, depuis le Saguenay en descendant.

Pétrole—Des indices de ce minéral ont été remarqués en plusieurs endroits du comté de Gaspé et actuellement une compagnie américaine pratique des forages pour découvrir les puits d'huile.

Les gaz naturels et les eaux minérales existent en abondance dans toute la vallée du Saint-Laurent, depuis Trois-Rivières jusqu'au lac Champlain, région qui renferme aussi d'immenses tourbières, combustible d'une valeur réelle et même employé durant un certain temps par le Grand Tronc pour chauffer ses locomotives.

Granit—Il y a dans la région du lac Saint-Jean du granit rouge supérieur à celui d'Ecosse; il prend un poli magnifique et peut s'extraire par pièces de n'importe quelles dimensions. Notre granit de Stanstead est déjà très employé dans les constructions de luxe; il prend aussi un beau poli.

Serpentine—Dans les Cantons de l'Est et la région des monts Notre-Dame, ce marbre forme des montagnes entières, et se trouve en si grandes quantités qu'on pourrait l'employer, non seulement comme pierre d'ornement, mais aussi comme pierre à bâtir.

D'après les données recueillies jusqu'à présent, on peut dire sans exagération que la province de Québec renferme 1,000,000 d'acres de terrains ferrifères, 500,000 acres de terrains à phosphate, 100,000 acres de terrains à amiante, au moins 55,000 acres de terrains cuprifères, 100,000 acres de terrains aurifères, et une dizaine de mille acres de terrains petrolifères, ou environ 2,000,000 d'acres de terrains miniers, renfermant des gisements susceptibles d'exploitation. (*Esquisse générale de la province de Québec*, par l'hon. HONORÉ MERCIER.)

La cour du roi Pétard.

Oui, je sors de chez vous fort mal édifié :
Dans toutes mes leçons j'y suis contrarié,
On n'y respecte rien, chacun y parle haut,
Et c'est tout justement la cour du roi Pétard.

(MOLIÈRE.—*Le Tartuffe*, acte I, scène 1.)

Le mot *Pétard* nous vient, selon toute apparence, des anciennes corporations de gueux dont le chef ou roi (1) était désigné par dérision sous le nom de *Péto*, qui signifie: je demande. Ce gueux, le plus gueux de tous peut-être, devait, en qualité de roi, commander dans sa cour, présider dans le conseil, et le peu de pouvoir qu'il avait sur ses sujets a fait comparer à la cour du roi Pétard les maisons et les assemblées où tout le monde commande. Ce pauvre roi n'avait ni sonnette ni chapeau, sans doute, pour se faire respecter dans ces réuions indisciplinées; en se rappelant combien il est parfois difficile à certains présidents de mainte-

Autrefois le mot roi ne se disait pas exclusivement du souverain; il signifiait aussi le premier, le principal: ainsi les chefs des corporations étaient appelés rois. Il y avait le roi des merciers, le roi des ménétriers, le roi de la basoche, etc.; il y avait aussi le roi des arbalétriers, le roi de l'arquebuse et beaucoup d'autres de ce genre. C'est depuis Henri III que cette dénomination n'est plus en usage; il défendit, par un édit, qu'aucun de ses sujets prit la qualité de roi.

nir l'ordre dans de graves assemblées, on s'explique ce que pouvait être, au milieu de ces gueux, l'autorité du roi Pétaud.

Parmi les diverses origines qu'on a cherchées à ce mot, celle-ci nous paraît la plus vraisemblable. On lui a reproché de n'être pas satisfaisante pour l'orthographe ; mais c'est un tort si fréquent en pareille occasion, qu'il ne faudrait croire qu'à bien peu d'étymologies, si l'on voulait se montrer rigoureux sur ce point. On sait ce que le temps et l'usage ont fait subir de transformations à un grand nombre de mots.

Nous consignerons cependant une opinion assez accréditée et qu'ont adoptée les auteurs du *Magasin pittoresque* et ceux de la *Bibliothèque de poche* : " Les Pétauds, disent-ils, étaient autrefois une certaine espèce de soldats, de fantassins dont le nom venait probablement du mot latin *pes*, pied. Il en est question dans Froissard. Or, comme il y avait en France, à cette époque, force *routiers* et *grandes compagnies*, c'est-à-dire force troupes de brigands, composées sans doute en grande partie de ces fantassins, qui, à la paix, n'avaient plus rien à faire ni à manger, pétaud et brigand devinrent synonymes."

De pétaud on a fait *pétaudière* pour signifier une assemblée confuse, en désordre, où chacun fait le maître. (CHARLES ROZAN, *Petites ignorances de la conversation.*)

Conseils à mettre en pratique.

Le pain chaud "masse", masse l'estomac. Il ne faut pas en manger.

La propreté est une des premières conditions de la santé.

La chaleur, l'abstinence, un travail modéré suivi de repos, sont autant d'excellentes médecines,

Quand vous dormez, ne vous "recoquillez" pas le corps ; mais dormez aussi droits que possible. Evitez les oreillers trop hauts.

Ne restez jamais assis ou couchés, avec les pieds froids.

Il faut à tout prix se tenir les pieds chauds ; c'est du froid aux pieds que viennent une foule de maladies.

Votre nourriture doit se composer de viande et de végétaux ; mais il est préférable que les végétaux dominent.

Il faut prendre ses repas régulièrement à la même heure. Les soupers pris trop tard sont très nuisibles.

L'eau qui séjourne dans un appartement devient vite impropre à être bue. Il ne faut jamais user de l'eau puisée la veille.

Les chambres à coucher doivent être souvent et bien ventilées. Les garnitures de lits doivent être fréquemment changées.

Défiez-vous des gaz malsains qui s'exhalent de la cave. Tenez cette dernière parfaitement propre, et exempte de tous végétaux en décomposition.

Défiez-vous des courants d'air.

Le passage du chaud au froid, du sec à l'humidité, mène beaucoup de personnes au tombeau.

Un célèbre médecin compte qu'au delà de 30,000 personnes se tuent chaque année en se corsant et en serrant trop leurs jarrettières et leurs lacets de chaussures.

Il n'y a que ceux qui se lèvent de bonne heure, qui ont droit à une santé parfaite. Economisez votre éclairage, couchez-vous de bonne heure, et que les premiers rayons du soleil vous trouvent au travail.

La chance et la fortune surviennent à celui qui est matinal.

Ne manquez jamais de prendre un verre de boisson en vous levant ; mais que ce soit *un verre d'eau froide*. Toute autre liqueur est un poison.

Acceptez les événements avec calme et patience. Tenez-vous le front serein et l'âme en paix. La colère et les noirs sou-

cis engendrent les trois quarts des mortalités.

Pratiquez régulièrement vos devoirs de religion. Soyez doux envers vos familles. Respectez vos semblables. Evitez la médisance, et n'ayez que des sentiments de pitié pour ceux qui veulent atteindre votre réputation par leur langue empoisonnée : le mépris du silence fera taire les sifflements de ces serpents venimeux.

VARIÉTÉS.

Un excellent résumé.—Le Ministère de l'agriculture, depuis 1885, publie annuellement un rapport très utile, renfermant sur notre pays les statistiques les plus importantes et les plus détaillées. Nous empruntons au *Canadien* l'analyse qu'il donne de ce précieux document :

“Ainsi l'on voit dans ce volume que la superficie du Canada est aujourd'hui d'environ 3,579,000 milles carrés.

“Les édifices du parlement fédéral, Ottawa, y compris le nouvel édifice de la rue Wellington, terminé il y a un an, ont coûté \$4,744,689. L'imprimerie nationale terminée l'an dernier, a coûté une autre somme de \$122,535.

“En 1889, il y avait au Canada 25 filatures de coton, dont 19 dans la province d'Ontario, 7 dans celle de Québec, 3 dans la Nouvelle-Ecosse et 5 dans le Nouveau-Brunswick. Ces filatures contenaient 11,282 métiers à tisser. La même année, il y avait dans le pays 56 manufactures de papier et de pulpe, employant 2,250 ouvriers.

“Le 30 juin 1888, la population sauvage du pays était de 124,589 âmes; dont 12,700 dans Ontario, 12,465 dans Québec, 2,145 dans la Nouvelle-Ecosse, 1,594 dans le Nouveau-Brunswick, 319 dans l'île du Prince-Edouard, 26,368 dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, 2,038 dans le district de la rivière de la Paix, 8,000 dans le district d'Athabaska, 7,000 dans le district de

McKenzie, 1,000 au Labrador, 37,944 dans la Colombie Anglaise, etc.

“La superficie d'Ontario est de 233,000 milles carrés, celle de la province de Québec 193,000; Nouvelle-Ecosse, 20,907; Nouveau-Brunswick, 27,960; Manitoba, 66,000; Colombie Anglaise, 385,000; Ile du Prince-Edouard, 2,183; Territoires du Nord-Ouest, 835,000.

“En 1867, le gouvernement du Canada a pris à sa charge les dettes collectives des quatre provinces qui sont alors entrées dans la confédération. Cette dette, qui s'élevait à \$77,500,000, était répartie comme suit :

“Canada (aujourd'hui Ontario et Québec) \$62,500,000; Nouvelle-Ecosse, \$8,000,000; Nouveau-Brunswick, \$7,000,000.

“Plus tard, le gouvernement du Canada s'est chargé des autres dettes qui suivent : Nouvelle-Ecosse (1869), \$1,186,756; l'ancienne province du Canada (1873,) \$10,506,089; Ontario; \$2,848,289; province de Québec, \$2,549,214; Nouvelle-Ecosse, \$2,343,059; Nouveau-Brunswick, \$1,808,720; Manitoba, 3,775,606; Colombie Anglaise, \$2,029,392; Ile du Prince-Edouard, \$4,884,023. Les dettes des provinces dont s'est chargé le Canada forment un total de \$109,430,148.

“Nous avons dépensé \$61,899,000 pour le chemin de fer du Pacifique Canadien, \$40,375,246 pour le chemin de fer Intercolonial et ses embranchements; et \$32,841,532 pour nos canaux, soit un total \$135,116,777.

“Depuis le 1^{er} juillet 1867 jusqu'au 30 juin 1889, soit pendant vingt-trois ans, nous avons dépensé \$106,922,178 pour chemins de fer; \$33,922,123 pour canaux; \$13,489,824 pour édifices publics, \$16,344,476 pour autres travaux publics, ce qui forme un total de \$170,751,266.

“Voici quelle était en 1887, la capitation ou taxe par tête, au Canada et dans quelques autres possessions anglaises; Canada, \$5,88; Royaume-Uni, \$9,93; Inde, \$0,68; Nouvelles-Galles du Sud,

\$12,68 ; Victoria, \$13,56 ; Australie-Méridionale, \$10,07 ; Australie Occidentale, \$22,03 ; Nouvelle-Zélande, \$15,31.

“ Comme on le voit, la taxe qui pèse sur chaque habitant du Canada n'est pas forte, comparée à celle des autres possessions anglaises.

“ La même année, la capitation dans quelques pays étrangers était comme suit : Autriche, \$7.08 ; Belgique, \$5.41 ; France, \$11.69 ; empire allemand, \$2,70 ; Grèce, \$5.42 ; Italie, \$8.22 ; Portugal, \$6,67 ; Russie, \$2.43 ; Espagne, \$8,05 ; Mexique, \$2.77 ; Japon, \$1.70 ; Pays-Bas, \$9,04.

L'an dernier, la capitation était de \$5.48 aux Etats-Unis.

“ Desorte que sur ces 21 pays, il n'y en a que 8 où la taxe par tête soit moins élevée qu'au Canada.”

— Il y a soixante ans, dit un journal des Etats-Unis, les chemins de fer étaient inconnus dans ce pays. Aujourd'hui, on y trouve 165,000 milles de voies ferrées, qui ont transporté l'an dernier 600 millions de tonnes de marchandises. Ces voies ferrées donnent de l'emploi à un million d'hommes, et les frais d'exploitation s'élèvent à plus de 600 millions de piastres.

Tabac.—La quantité de tabac consommée annuellement aux Etats-Unis est de 310 millions de livres, dont 70 millions sont utilisées pour la fabrication des cigares, 22 millions pour le tabac à chiquer et à fumer, 8 millions pour le tabac à priser, 6 millions pour les cigarettes, &c. Ce qui fait une consommation moyenne annuelle de cinq livres pour chaque individu du pays. Mais, comme il n'y a que le cinquième de la population à peu près qui use du tabac, il s'en suit que ceux qui en usent, en consomment en moyenne 25 livres par année chacun.

La consommation du sel.—Voici, d'après une récente statistique, de quelle façon est évaluée, dans les principaux Etats du

Globe, la consommation annuelle du sel par habitant :

Amérique, 25 kilogrammes ;—Angleterre, 20 ;—France, 14 ;—Italie, 10 ;—Russie, 9 ;—Autriche, 8 ;—Prusse, 7 ;—Espagne, 7 ;—Suisse, 4.

La production du sel dans le monde entier est d'environ 7,300,000 tonnes par an.

Langue universelle.—Une nouvelle tentative pour établir une langue universelle se fait actuellement à Londres.

Cette fois, au lieu de chercher la solution du problème dans une langue nouvellement fabriquée, comme le *volapuk*, il est question simplement de prendre le latin et de l'adopter aux besoins modernes.

Le comité d'initiative a déjà recueilli les adhésions des savants de tous les pays et de la France notamment, qui est représentée sur les listes de patronage par M. Paul Leroy Beaulieu, membre de l'Institut ; Collignay, Egger et plusieurs autres noms connus.

Le clergé séculier de France.—Une statistique du clergé séculier en France porte que ce pays compte actuellement 55 385 ecclésiastiques, dont 87 évêques, —182 vicaires généraux titulaires, — 751 chanoines, — 130 secrétaires d'évêchés, — 3 397 curés, — 29 752 desservants, — 10 379 vicaires, — 4 617 auxiliaires, — 2 486 aumôniers, — 703 supérieurs, directeurs et professeurs de grands séminaires, — 3 101 directeurs et professeurs d'écoles secondaires ecclésiastiques.

Il y a, en outre, 5 538 élèves de grands séminaires, et 2 134 maisons secondaires ecclésiastiques.

Le premier missel imprimé.—On vient de découvrir dans la cathédrale de Nantes le tombeau de l'évêque Pierre du Chauffault (1427-1487), qui fit imprimer le premier missel.

Sur son tombeau, qui porte gravée l'inscription : *Du Chauffault, précieux*

auprès de Dieu, s'opéraient, dit-on, des miracles.

—En 1880, l'aristocratie anglaise comptait 38 pairs catholiques, 24 lords, 6 membres du Conseil privé, le vice-roi des Indes, les gouverneurs de Hong-Kong, de Singapour et de Maurice, 52 baronnets, 55 membres des Communes, sans compter un grand nombre d'officiers supérieurs, de magistrats, de publicistes et d'hommes éminents dans toutes les positions.

Quoique le mouvement des conversions ne se restreigne pas à la classe supérieure, il faut cependant reconnaître que jusqu'ici le reste de la nation lui est resté passablement étranger.

Pour résumer, voici le chiffre de la population catholique emprunté aux documents officiels :

En 1800, Angleterre	90,000
“ Ecosse	30,000
Total	120,000
En 1890, Angleterre	1,353,455
“ Ecosse	338,643
Total	1,692,098

A l'heure qu'il est, le catholicisme occupe donc le second rang en importance numérique, et vient immédiatement après l'église officielle. Grâce à sa puissante hiérarchie et au mouvement des conversions, qui est en moyenne de 10,000 par année, il est probable que l'Angleterre et l'Ecosse compteront, en 1900, deux millions de fidèles.

L'Eglise catholique en Angleterre.—Rien ne peut donner une idée plus nette des progrès du catholicisme en Angleterre que ce tableau du développement de la hiérarchie depuis le commencement du siècle.

En 1800.—Angleterre, 4 vic. apost., 43 prêtres. Ecosse, 2 vic. apost., 12 prêtres. Total, 11 vic. apost., 668 prêtres.

En 1890.—Angleterre, 1 archevêque, 14

évêques, 2,340 prêtres. Ecosse, 2 archevêques, 4 évêques, 329 prêtres. Total, 3 archevêques, 18 évêques, 2,669 prêtres.

BIBLIOGRAPHIE.

Nouvel abrégé de géographie physique, politique, commerciale et historique, 1 volume in-12, de près de 300 pages ; C. O. BEAUCHEMIN & FILS, éditeurs, Montréal.

Cet ouvrage, dont la valeur au point de vue de la méthode ne saurait être contestée, vient de subir de profondes modifications, dues aux changements qui, depuis quelques années surtout, se sont opérés dans le domaine de la géographie. La nouvelle édition que nous examinons en ce moment, répond au besoin actuel, grâce aux efforts qu'ont faits MM. Beauchemin et fils pour la mettre au niveau de la science d'aujourd'hui. De plus, la portion du livre que l'on a consacrée au Canada en général et à la province de Québec en particulier est telle, que ce manuel devrait être le plus répandu dans nos écoles. Aussi, le recommandons-nous sans hésiter aux directeurs de nos différentes maisons d'éducation.

L'ouvrage (cartonnage classique très propre), se vend \$0.30 l'exemplaire, ou \$3 00 la douzaine.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix de l'abonnement est de **UN DOLLAR** par année, payable d'avance, pour le Canada et les Etats-Unis. Pour la France et les pays de l'union postale, **six francs cinquante centimes**.

Nous ne pouvons fournir que les volumes V, VI, VII et VIII.

Prix de chaque volume broché : **Un Dollar**.
Chaque numéro se vend séparément **10 cents**.

C. O. BEAUCHEMIN & FILS, Editeurs,

Nos 256 et 258, rue St-Paul, Montréal.